



*Conseil national des politiques de Lutte
contre la pauvreté et l'exclusion sociale*

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU CNLE
9 octobre 2008
Salle Ramoff - DGAS**

● Ordre du jour	p. 2
● Membres présents	p. 3
● Synthèse des échanges	p. 4
● Compte-rendu analytique	p. 6

Ordre du jour :

➤ **Présentation du projet de loi « Mobilisation pour le logement »**

Intervention d'Etienne Crépon, Directeur de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP) - Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

➤ **Conclusions du sommet européen sur les Roms et les gens du voyage (16 septembre 2008)**

Intervention d'Anne Joubert (DGAS, chef du bureau des politiques de prévention, d'insertion et de l'accès aux droits).

➤ **Présentation des conclusions de la mission confiée à Etienne Pinte sur l'hébergement d'urgence et l'accès au logement des personnes sans abri et mal logées**

Intervention d'Etienne Pinte, député des Yvelines.

➤ **Informations sur la célébration de la prochaine Journée mondiale de refus de la misère (17 octobre 2008).**

Intervention de Françoise Coré, ATD Quart Monde.

Membres présents :

➤ **PRESIDENT** : M. Bernard SEILLIER

➤ **REPRÉSENTANTS DES MINISTRES**

✓ **MINISTRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

M. Etienne CREPON, Directeur de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages

✓ **MINISTRE DU TRAVAIL, DES RELATIONS SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE**

Mme Claire DESCREUX, représentant le Directeur général de l'action sociale

➤ **REPRESENTANT DES ELUS**

M. Jacques SALVATOR, Association des maires de France

➤ **ORGANISMES DE DROIT**

M. Bernard AILLERET, Conseil national de l'habitat

M. François COUTEL, Conseil national des villes

M. Didier GELOT, Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale

M. Bernard LACHARME, Haut comité pour le logement des personnes défavorisées

➤ **REPRESENTANTS DES ASSOCIATIONS**

Mme Françoise CORE, ATD Quart Monde

M. François BREGOU, Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale

M. Jean-Michel DAVID, Fédération pour la promotion et l'insertion par le logement

M. Michel MORIAU, Médecins du Monde

Mme Maela CASTEL, Union nationale des centres communaux et inter communaux d'action sociale.

➤ **PERSONNES QUALIFIEES**

M. Jean-Guilhem XERRI

➤ **ORGANISMES SOCIAUX**

M. Jean-Marc BEDON, Caisse nationale des allocations familiales

Mme Colette MACQUART, Caisse Centrale de la mutualité sociale agricole

M. Pierre QUERCY, Union sociale pour l'habitat

➤ **PARTENAIRES SOCIAUX**

M. Jacques RASTOUL, Confédération française démocratique du travail

➤ **SECRETARIAT GENERAL** : Mme Christiane EL HAYEK

➤ **AUTRES PARTICIPANTS :**

Mme Hélène DADOU, Mme Josette DEROUX et Mme Catherine WINTGENS (Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages), M. Laurent DELAVIGNE et Mme Christine TELLIER (Mouvement National des chômeurs et précaires), Mme Juliette FURET (Union sociale pour l'habitat), Mme Ewa ISSINDOU (Délégation interministérielle à l'innovation, à l'expérimentation sociale et à l'économie sociale), Mme Anne JOUBERT et Mme Catherine LESTERPT (Direction générale de l'action sociale).

Nombre total de participants : 28

➤ **Présentation du projet de loi « Mobilisation pour le logement »**

Le HCLPD rappelle qu'il souhaitait qu'une loi vienne rapidement compléter la loi DALO car de nombreux points étaient alors restés en suspens. Cependant, ce projet de loi ne répond pas pleinement aux attentes et trois aspects importants restent problématiques : la nécessité d'un traitement spécifique de la gouvernance en Ile-de-France ; un effort budgétaire significatif de l'Etat, qui doit donner l'exemple aux collectivités territoriales ; le maintien de la règle fixée par l'article 55 de la loi SRU.

Cet avis est partagé par la FAPIL qui insiste sur l'inquiétude des associations concernant les financements, et notamment la diminution importante des fonds attribués à l'ANAH. L'intermédiation locative est également un sujet de préoccupation, et la FAPIL souhaite qu'elle ne soit pas limitée au principe de « location-sous location » qui n'est pas une finalité en soi ni une formule de logement pérenne.

L'USH espère que les freins au développement de l'offre de logement dans les régions en crise pourront être traités, mais la loi seule n'y suffira pas, il faut d'abord des moyens financiers. Or, dans le budget 2009, les crédits du logement social locatif sont diminués. On note que les besoins en logement sont à présent différenciés suivant les régions. Dans certains secteurs géographiques, l'offre et la demande commencent à s'équilibrer, tandis que dans d'autres il y a des problèmes de gouvernance et d'urbanisme. L'USH préconise un traitement régional des dossiers Dalos, ainsi que des conventions d'utilité sociale engageant les délégataires aux côtés de l'Etat ; elle émet des réserves sur la mesure de mutualisation des fonds des organismes HLM. Enfin, concernant le recours au surloyer, elle considère que c'est un outil à envisager, mais en le dosant en fonction des tensions locales du marché locatif.

La CFDT souligne son intérêt pour la question du logement et la mobilisation qu'elle requiert, et rappelle que les partenaires sociaux souhaitent rester parties prenantes dans une gouvernance paritaire du 1% logement.

La FNARS exprime sa préoccupation quant à la cohérence de la politique du logement menée actuellement en France, notamment la cohérence entre l'objectif du projet de loi présenté et le projet de loi de finances pour 2009. De plus, elle ne trouve pas dans le projet de loi une traduction législative de certaines préconisations du rapport Pinte, et les perspectives d'amélioration de l'offre de logement pour les ménages les plus en difficulté ne sont pas évidentes. La FNARS s'oppose notamment à la mesure concernant les expulsions locatives et demande un véritable renforcement des dispositifs permettant la prévention des expulsions et des moyens favorisant l'accompagnement social.

➤ **Conclusions du Sommet européen pour l'intégration des Roms et gens du voyage**

En complément de la synthèse des conclusions présentée par la DGAS, Bernard Moriau intervient pour signaler les indicateurs de santé très alarmants concernant des Roms vivant sur le territoire national : Il s'agit d'environ 6 000 personnes, qui n'ont pas la nationalité française mais sont cependant des citoyens européens. Ces voyageurs sont victimes de discriminations et privés de leurs droits fondamentaux, en France comme dans plusieurs pays européens. Médecins du monde et de nombreuses associations demandent que ces Européens puissent accéder à une situation régulière. Une directive cadre de l'Union européenne en faveur de **tous** les Roms est nécessaire.

Jacques Salvator rappelle la nécessité de partager de façon équilibrée sur les territoires l'effort d'accueil des Roms. Il signale la création d'un premier **village d'insertion** à Aubervilliers, et souligne la mobilisation particulière de la Seine-Saint-Denis dans ce type de projets d'accueil. Il propose que soit mise en place une cotisation collective pour mutualiser le coût de ces structures, qui est pour l'essentiel assumé par les collectivités locales, mais elles auraient besoin du soutien de l'Etat.

➤ Conclusions de la mission confiée à Etienne Pinte

Après avoir souligné la grande qualité de ce rapport, le Président Seillier exprime le vœu du CNLE qu'un « droit de suite » soit attribué par le Premier ministre à M. Pinte pour accompagner la mise en œuvre des nombreuses propositions formulées. Plusieurs membres du CNLE soulignent leur adhésion à la quasi-totalité des propositions faites dans ce rapport et leur souhait qu'il soit utilisé dans le débat parlementaire qui va se tenir sur le projet de loi sur le logement. D'ores et déjà, certains amendements proposés par le secteur associatif s'appuient sur ces propositions.

Les membres du CNLE observent que ce rapport corrobore la convergence des analyses et des propositions formulées sur cette question, notamment par les récentes conférences de consensus et par le Comité de suivi de la loi Dalo. Ces travaux de réflexion de fond sont cependant confrontés à des politiques centrées sur le court terme.

Certains points du rapport ont été particulièrement plébiscités par les membres :

- Face à l'idée répandue selon laquelle le social représente un coût « à perte », il est nécessaire d'affirmer et de démontrer, en s'appuyant sur des indicateurs, **l'impact positif de l'action sociale sur l'activité économique.**
 - *Il est proposé que le CNLE travaille à la récolte d'éléments chiffrés illustrant ce sujet.*
- La mise en évidence des **carences des dispositifs d'hébergement dans la prise en charge des personnes présentant des troubles psychiques.** Ces problèmes nécessitent de faire le lien entre le secteur social et le secteur médical, or le projet de loi portant création des ARS pourrait introduire un cloisonnement encore plus profond entre les deux. Une prise en charge du ressort de la santé publique est nécessaire pour qu'on puisse offrir à ces personnes des solutions durables d'hébergement ou de logement.
- L'importance de l'accompagnement assuré par les bénévoles, et en général par les associations, est souligné, **tant pour l'accès au logement que pour le maintien dans le logement.**

Pour l'ensemble du CNLE, les propositions de ce rapport ne doivent pas rester lettre morte. Pour celles qui ne relèvent pas du domaine législatif, il compte sur l'action de pilotage national qui a été confiée à Alain Régnier, et souligne la nécessité d'une action interministérielle concertée pour sortir de la crise du logement que nous vivons.

Le CNLE espère poursuivre cette réflexion avec M. Pinte, notamment en recherchant des solutions innovantes et des propositions créatives à faire connaître.

Présentation du projet de loi « Mobilisation pour le logement »

Intervention d'Etienne Crépon, Directeur de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP) - Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Etienne Crépon (DHUP) : présentation sur power point du projet de loi « Mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion »

Objectifs. Le projet de loi vise à mobiliser tous les acteurs – État, collectivités territoriales, associations, professionnels publics et privés – autour d'un nombre limité d'axes prioritaires :

- répondre aux attentes des Français en termes de construction de logements et d'accession à la propriété ;
- améliorer l'efficacité économique et sociale du 1% logement et des organismes HLM ;
- favoriser l'accès des plus défavorisés à l'hébergement et au logement ;
- accélérer la rénovation des quartiers anciens dégradés.

Répondre aux attentes. Il s'agit de répondre aux attentes des Français en termes de construction de logements et d'accession à la propriété :

- en donnant un rôle central au Programme local de l'habitat (PLH) : le cas échéant, intervention directe du préfet pour prendre en compte les besoins en matière de logements ;
- en favorisant l'agrandissement de logements : dépassement possible de 20% des normes fixées dans les documents d'urbanisme ;
- en développant l'initiative privée dans les opérations d'aménagement grâce à un nouvel outil plus souple : le projet urbain partenarial ;
- en recentrant l'application des dispositifs d'aides à l'investissement locatif « Robien » et « Borloo » sur les territoires où la demande est forte ;
- en développant l'accession à la propriété : étendre le dispositif du Pass-foncier au logement collectif ; intégrer dans le décompte des logements sociaux l'accession populaire aidée par une TVA à 5,5 % : les logements acquis grâce au prêt social de location accession (PSLA) et au PASS FONCIER ; sécuriser les copropriétés issues des ventes de logements HLM.

1 % logement. Il s'agit d'améliorer l'efficacité économique et sociale du 1% logement et des organismes HLM. Le 1 % logement sera rénové en profondeur :

- en fixant par la loi et le règlement les catégories d'emploi des fonds du 1 % Logement et l'enveloppe consacrée à chaque emploi ;
- en renforçant les pouvoirs des représentants de l'Etat au sein des organes gestionnaires du 1 % Logement ;
- en réorientant les emplois du 1 % logement vers les priorités de la politique gouvernementale en matière de logement ;
- en rendant obligatoires, d'ici à fin 2010, les conventions d'utilité sociale ;
- en instaurant un prélèvement sur les moyens financiers des bailleurs sociaux ayant une activité d'investissement réduite au profit des bailleurs qui ont des besoins importants ;
- en augmentant la mobilité dans le parc de logement HLM ;
- en abaissant les plafonds de ressource pour l'accès au logement social de 10 %.

Accès à l'hébergement et au logement. Pour favoriser l'accès à l'hébergement et au logement des plus défavorisés, le projet de loi s'attache à mobiliser à la fois les communes, les bailleurs sociaux et l'État :

- en incitant les communes à atteindre l'objectif d'une place d'hébergement par tranche de 2 000 habitants : la procédure de prélèvement sur les ressources fiscales pour les communes qui n'atteignent pas leur objectif est précisée ;
- en permettant aux bailleurs sociaux de prendre en gestion des logements dans le parc privé afin de les sous-louer à des ménages hébergés dans des hôtels ou des centres d'hébergement ;
- en Ile-de-France, pour faciliter la mise en œuvre du droit au logement opposable, en permettant l'attribution d'un logement à un bénéficiaire dans tous les départements de la région.

Quartiers anciens. Il s'agit d'accélérer la rénovation des quartiers anciens dégradés. Le projet de loi prévoit également la mise en œuvre d'un programme pluriannuel de rénovation des quartiers anciens dégradés. L'ANRU et l'ANAH apporteront leur concours à la réalisation du programme, qui porte sur la réhabilitation de 60 000 logements privés et la construction de 50 000 logements sociaux sur la période 2009-2016.

Bernard Lacharme (HCLPD) : le Haut comité pour le logement des personnes défavorisées souhaitait qu'il y ait une loi. Depuis janvier 2007, lorsque nous a été soumis, pour avis, le projet de loi Dalo, nous souhaitions qu'il y ait une autre loi et qu'elle intervienne rapidement. La loi Dalo, élaborée et votée dans l'urgence, nous paraissait laisser pendantes certaines questions. Il y a la question des moyens budgétaires qui ne relève pas forcément d'une loi spécifique. Elle peut simplement être traitée en loi de finances. Plus fondamentalement, il y a une question politique d'articulation des compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales. Lorsqu'on dit droit au logement opposable à l'État, ce qui a mis tout le monde d'accord, c'est que l'on nommait simplement que l'État n'avait pas tous les leviers et ne disposait pas de toutes les compétences pour mettre en application le droit au logement. Il y a des endroits où

cela fonctionne. Les premiers chiffres du droit au logement opposable montrent que, dans les trois quarts des départements, l'application du Dalo va pouvoir se faire sans grande difficulté parce que la tension sur les marchés n'est pas si forte, parce qu'on a su trouver les partenariats nécessaires. Mais il y a des territoires où l'on se trouve en situation de crise, d'échec. Nous appelons à ce que des arbitrages puissent être rendus. Une grande question est posée notamment : celle de la gouvernance de l'Île-de-France. On pourra toujours définir des objectifs dans les schémas directeurs, s'il n'y a pas une autorité qui dispose de la capacité d'arbitrage pour faire en sorte que ces logements soient produits, on n'avancera pas. Il nous semblait donc qu'une deuxième loi était indispensable. Nous accueillons avec intérêt cette loi, mais nous n'y trouvons pas toutes les réponses que nous attendions.

Des progrès véritables. Nous y trouvons des progrès dans la gouvernance à travers le volet concernant les programmes locaux d'habitat : en province, le niveau intercommunal, à travers l'outil des programmes locaux d'habitat, est le bon niveau pour assurer la cohérence des politiques. Le projet de loi introduit la possibilité de fixer des orientations d'urbanisme, des objectifs territorialisés par commune ; il donne aux préfets la possibilité d'interpeller plus fortement et de demander la modification d'un programme local de l'habitat qui ne tiendrait pas compte des besoins. Il s'agit là de progrès véritables. Ils font largement consensus. En revanche, concernant l'Île-de-France, on n'a pas les réponses. L'an dernier, le comité de suivi du droit au logement opposable avait fait des propositions, demandant la mise en place d'une autorité responsable du logement pour l'Île-de-France. On nous a répondu qu'une concertation allait s'engager. Il y a eu effectivement une vaste concertation à travers les États généraux du logement en Île-de-France, ainsi qu'une conférence de l'hébergement. Nous attendons que les propositions, issues de ces démarches de concertation, soient traduites dans la loi. La seule mesure spécifique à l'Île-de-France consiste à permettre à un préfet de département de se tourner vers un collègue préfet de département voisin pour assurer le droit au logement. On se donne là la possibilité de mutualiser, mais cela ne règle pas le problème fondamental de la production, et la mise en œuvre du droit au logement opposable sur un territoire butte sur cette question de la production. Cette loi ne répond pas aux attentes du Haut comité.

Deuxième rapport du comité de suivi. Je suis également rapporteur du comité de suivi du droit au logement opposable. Ce comité de suivi a terminé son deuxième rapport qui devrait être remis prochainement au président de la République. Il a souhaité émettre un avis sur le projet de loi. J'attends les dernières réactions aujourd'hui sur ce texte. Le projet de loi a pour objectif la mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion. Il nous a semblé important d'attirer l'attention du gouvernement et des parlementaires sur certains points. Il y a trois conditions fondamentales pour que les objectifs puissent être atteints :

- **traiter la question de l'Île-de-France et de sa gouvernance** sur les politiques de logement ;
- **un effort budgétaire de l'État** en faveur du logement et de l'hébergement : nous avons toujours dit que le droit au logement opposable ne se ferait pas à budget constant et qu'il nécessitait un effort budgétaire. Si l'État veut mobiliser les autres acteurs, notamment les collectivités territoriales, il faut qu'il donne lui-même l'exemple de sa propre mobilisation. Or, ce que nous lisons dans la loi de finances est une diminution de près de 7 % des crédits de paiement, logement et hébergement, et une réduction des objectifs de production de logements sociaux. La loi Dalo avait prévu, pour 2009, 100 000 logements en PLUS et PLAI. On réduit l'objectif à 78 000. On nous dit qu'au niveau financier, la diminution d'effort de l'État sera compensée par la mobilisation de fonds du 1 % logement. Concernant la gouvernance du 1 % logement, le comité ne se prononcera pas. Ce n'est pas forcément son domaine. En revanche, il est de notre devoir de dire que les fonds du 1 % logement sont aujourd'hui utilisés à 100 % pour le logement. Peut-être est-il souhaitable que, dans le dialogue État - partenaires sociaux, on réoriente une partie de ces fonds. Mais ce qui sera mis à un endroit ne le sera plus à un autre. Et, au total, on a bien une diminution des fonds qui sont disponibles pour la politique du logement.
- **le maintien de la règle fixée par l'article 55 de la loi SRU**, et l'action de l'État pour la faire respecter. Il ne s'agit pas d'opposer l'objectif de développement de l'accession à la propriété à celui de développement du logement locatif social. L'un ne doit pas se faire au détriment de l'autre. Nous constatons que la règle de l'article 55, qui est une règle minimale, n'est pas respectée par 45 % des communes concernées. 330 communes, dans la dernière période triennale, n'ont pas atteint les objectifs qui leur étaient fixés par la loi. Un quart d'entre elles est en Île-de-France, particulièrement en difficulté et en manque de logements sociaux ; un autre quart dans quatre départements de la côte méditerranéenne, en situation critique pour la mise en œuvre du Dalo (Bouches-du-Rhône, Alpes maritimes, Var et Hérault). Le comité de suivi, qui est constitué de l'ensemble des acteurs du logement, y compris les associations d'élus, a été unanime pour dire qu'il fallait maintenir la règle et la faire appliquer. Cette règle est probablement imparfaite mais la question, pour le moment, est bien de la faire appliquer. L'État dispose pour cela de plusieurs outils qu'il doit utiliser. Il y avait une proposition du comité de suivi, d'Étienne Pinte, reprise par Christine Boutin lorsqu'elle a présenté son projet de loi ici-même, il y a quelques mois : la loi prévoirait un droit de préemption pour le préfet, sur le territoire des communes qui ne respectent pas leurs obligations. Nous n'avons pas retrouvé cette mesure dans le texte définitif. C'est dommage. Je propose de vous envoyer l'avis complet dès qu'il aura été approuvé.

Jean-Michel David (Fapil) : un collectif des associations unies a été créé. Il regroupe actuellement 32 associations et est animé par l'Uniopss et la Fnars. Il s'est réuni et a travaillé collectivement sur l'analyse du projet de loi. Il a envoyé ses remarques à qui de droit. Les associations et les fédérations plus spécialisées ont également fait un

travail d'analyse du projet de loi. Nous aurions pu reprendre ce que vient de dire Bernard Lacharme. Je vais insister sur l'inquiétude concernant les financements. On va chercher ailleurs de l'argent qui est déjà affecté au logement. On reste donc sur une masse constante. Mais ce qui nous inquiète, c'est ce qui va advenir des fonds réservés ou affectés au logement des personnes les plus en difficulté, notamment sur le parc privé, et des fonds affectés à l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (Anah). Une première lecture du budget nous montre une diminution très forte des fonds de l'Anah. Madame la ministre, aux Journées de l'Anah, a demandé qu'on lui fasse confiance pour qu'une partie des fonds qui proviendraient du 1 % logement soit affectée à l'ANAH. On sait que, depuis des années, le travail de l'agence s'est recentré en grande partie sur des financements affectés à l'amélioration, l'accès et le maintien dans le logement des plus défavorisés, dans le parc privé. On se pose des questions pour savoir si les partenaires sociaux, dans le cadre du 1 % de l'UESL, comment ces financements vont-ils être orientés. Dans la loi, on parle du fait que le 1/9^e, partie du financement du 1 % affecté au social, soit supprimé et réaffecté. On est donc dans des difficultés techniques et sur de fortes inquiétudes.

Intermédiation locative. Nous sommes également intéressés par l'intermédiation locative. Ce terme a été initié dans la première version du rapport Pinte, en février. Nous le traduisons par l'action menée depuis 20 ans par les associations dans les fédérations (Fédération des Pact, Habitat et Développement, Fapil)... Nous nous étions mis d'accord pour parler de *gestion locative adaptée*. Ce n'est pas exactement la même chose mais il y a des rapprochements. Nous repérons, dans le projet de loi, que l'on parle d'une intermédiation locative dans le cadre de l'USH. Quid de l'intermédiation locative dans le parc privé ? On a des résultats réels, bien sûr pas à la hauteur des besoins. On parle principalement de location et de sous-location lorsqu'on parle d'intermédiation locative. Or, ce n'est pas le seul moyen d'intervention. La location - sous location est une intervention qui, par la loi elle-même, est temporaire. Il faut donc bien tenir compte de cet objectif, qui n'est pas une finalité.

Tout un travail a été fait sur le logement temporaire dans le cadre du comité de suivi : les associations ont fait le pari, puisqu'on parle bien de personnes et de ménages, de dire que les gens avec lesquels on travaille, ont la possibilité, s'il y a une bonne gestion locative, de rentrer, de manière quasi immédiate, dans un logement pérenne. On s'étonne que ce qui soit mis en avant, c'est la location - sous location qui n'est pas, elle, une démarche de logement pérenne. Nous avons un exemple avec la mise en place par la préfecture, en région Île-de-France, d'une démarche d'intermédiation locative avec 200 logements. Nous avons essayé d'expliquer à la préfecture que notre travail n'était pas de sortir des gens qui sont actuellement dans des CHRS, et qui bloquent le système, pour les remettre dans une situation qui n'est pas pérenne et reste une situation temporaire à risque. Tant mieux si l'on parle d'intermédiation locative mais que l'on s'appuie sur ce que font les associations depuis 20 ans !

Quid de la garantie des risques locatifs (GRL) dans le cadre de la location - sous location ? On nous dit que la location - sous location est ce qui va garantir le mieux le bailleur. Oui, sauf que c'est la structure qui fait l'intermédiation qui n'est pas garantie. Dans la loi de 2007, dite loi Dalo, on parle d'une garantie universelle des risques locatifs. On n'en parle plus pour le moment. On a une GRL qui existe mais qui a tendance à ne pas répondre à la question dans le cadre de l'insertion par le logement. On a là aussi des questions importantes sur le travail effectué par les associations dans l'insertion par le logement, l'accès et le maintien dans le logement.

Sur la question de l'article 17, nous reprenons ce qu'a dit Bernard Lacharme. Le collectif des associations l'a déjà fait savoir.

M. Quercy (USH) : cette loi est importante et comporte des choses intéressantes, d'autres que nous critiquons. Elle est tout de même au deuxième rang des urgences. Pour traiter la crise du logement, il faut d'abord des moyens financiers, ce qui renvoie au budget 2009. Dans le projet de budget, nous déplorons que les crédits du logement social locatif soient diminués. Cela renvoie aussi vers des mesures sur l'urbanisme et le foncier. Il y aura sans doute une loi sur ce sujet. Les besoins en logements deviennent différenciés suivant les régions, ce qui n'était pas le cas il y a deux ou trois ans. Nos organismes HLM disent qu'il commence à y avoir des secteurs géographiques, y compris en locatif, où l'offre globale commence à s'équilibrer. Dans certains cas, des organismes HLM sont amenés à proposer un logement à deux ou trois ménages avant de trouver un locataire. On voit bien qu'en Île-de-France, il y a un problème de gouvernance, d'urbanisme, de PLU, autant de freins au développement de l'offre de logements. Nous espérons que ce type de problème soit traité. La loi traite du PLH, de son pouvoir contraignant, du PLH territorialisé. C'est un premier pas. Mais, ce n'est pas ça qui va conduire automatiquement les PLU à s'ouvrir.

Traitement régional. Sur le projet de loi, nous trouvons qu'il y a de bonnes mesures comme le programme national sur les quartiers anciens. Mais plutôt que la mesure actuelle qui prévoit qu'un préfet puisse interpellier un autre préfet lorsqu'il y a un dossier Dalo bloqué, nous pensons qu'il faudrait un traitement régional, ce qui serait plus efficace. Sur les mesures nous concernant, nous sommes complètement d'accord avec la notion de convention d'utilité sociale que d'autres secteurs d'intérêt général ont déjà. Nous pensons simplement que les délégataires devraient être signataires, car nous ne voyons pas comment un organisme HLM peut ne contracter qu'avec l'État sur la production de locatifs sociaux alors que ce sont les délégataires qui délivrent les crédits.

Mutualisation. Il y a une mesure sur la mutualisation. Il s'agit de faire en sorte que l'argent qu'ont les organismes HLM, leurs fonds propres, qui ne sont pas distribués aux actionnaires, serve à l'objet social puisque c'est leur vocation. Or, il y a des situations où des organismes HLM sont dans des territoires où il n'y a plus besoin de construire, où leurs fonds propres n'ont donc pas matière à être utilisés. L'idée serait donc de faire remonter, après

utilisation par l'organisme lui-même ou des groupes d'organismes, à la caisse de garantie du logement social, les moyens non utilisés et d'en faire profiter d'autres organismes. Il y a deux conditions pour que cela soit défendable :

- que le budget de l'État ne rétrécisse pas : nous craignons que cela ne soit le cas ;
- reconsidérer le caractère rétroactif de cette mesure : au congrès HLM, nous avons noté avec satisfaction que Christine Boutin s'était déclarée ouverte à rediscuter de ce point. Nous allons le faire pour regarder comment éviter ce côté rétroactif, quelque peu inéquitable. L'objet de cette mesure n'est pas de donner des moyens supplémentaires mais bien d'inciter les organismes HLM à utiliser leurs fonds propres, à être dynamiques, à construire et à améliorer leur parc.

Deux mesures sont tombées au dernier moment :

- article 55 : je rejoins ce qui a été dit. Il me paraît très dangereux d'ouvrir cette boîte de Pandore. Le but de cet article n'est pas de favoriser le locatif ou l'accession à la propriété mais de répartir sur les territoires le locatif social, qui est le logement qui peut accueillir des gens ne pouvant pas accéder à la propriété. Nous proposons aux parlementaires sa suppression.
- Le contrat de location en tant que moyen : près de 9 000 ménages qui ont deux fois plus que les plafonds de ressources n'ont pas vocation à rester dans le parc social, mais le surloyer admis est un outil pertinent pour faire bouger les gens. Un décret sur les surloyers, avec des surloyers très forts placés au-dessus du niveau du marché, va faire en sorte que ces locataires vont bouger. L'option d'un contrat de trois ans ne nous paraît pas bonne car elle ne tiendra pas compte des évolutions de revenus. Vous avez aussi des zones non tendues où il n'y a pas besoin de mettre en place cette mesure parce que la demande et l'offre s'équilibrent. Le surloyer est un bon outil que nous allons doser en fonction du marché. S'il n'y a pas de problèmes de tension, nous ferons des surloyers plus bas. Ce n'est donc pas sur le principe de mobilité de ce public que l'on proteste mais sur ce mode d'action précis qui est inutile et dont on craint qu'il ne devienne un précédent pour aller plus loin, plus tard.

Jacques Rastoul (CFDT) : je voudrais rappeler l'intérêt que porte la CFDT à cette question du logement et à l'ambition du projet de loi. Malheureusement, avec des moyens qui ne sont pas à la hauteur de cette ambition. La question clé est celle de la construction de logements économiquement accessibles. Malgré les efforts réalisés précédemment, avec 360 000 logements par an, on est encore loin des 500 000 logements qui devaient être construits chaque année. La crise financière actuelle et son rapport avec la pauvreté montrent l'acuité de ce dossier et l'importance d'une mobilisation.

Effet sur l'emploi. L'effet important de la construction de logements sur l'emploi dans le pays est un élément important pour arriver à convaincre de la nécessité d'une démarche plus ambitieuse de construction, à équité selon les territoires et l'importance de la SRU.

1 % logement. Concernant la gouvernance du 1 % logement, il y a une forte inquiétude sur le rôle de l'État qui prend une place de plus en plus importante, au détriment d'une parité avec les partenaires sociaux que nous souhaitons. Depuis 1953, l'histoire du 1 % logement montre que les partenaires sociaux ont su ne pas laisser enfermer ce dispositif dans une gestion corporatiste mais bien l'ouvrir à sa vocation sociale, y compris aux plus en difficulté.

M. Brégu (Fnars) : nous nous interrogeons sur la cohérence de la politique du logement. On ne voit pas globalement le sens et l'objectif de ce projet de loi. Quelle cohérence avec un projet de loi de finances ? Cela ne traduit pas véritablement le choix politique de faire du logement une priorité. Dans ce contexte de crise du logement, on peut s'interroger sur le fait, pour l'État, de racheter 30 000 logements et sur l'objectif véritablement recherché. Quelles possibilités et perspectives pour permettre que ces logements servent à l'accès au logement des personnes qui sont dans des situations particulièrement difficiles ?

Rapport Pinte. Nous avons aujourd'hui le rapport établi par Étienne Pinte. On ne voit pas, dans le projet de loi, de traductions législatives de certaines mesures qu'il contient. Ce qui participe aussi de notre interrogation sur la cohérence.

Loi SRU. Ce qui concerne la loi SRU nous paraît dangereux et contre-productif, dans une situation économique difficile. Peut-on faire un objectif en soi de l'accession à la propriété pour des ménages en situation de précarité, si ce n'est les conduire vers des situations de surendettement ? Alors qu'il faut massivement construire du logement avec un loyer économiquement accessible... La crise du logement est bien la déconnexion entre la demande et l'offre de logements, et l'incapacité des ménages à accéder aux logements aux prix où ils sont pratiqués aujourd'hui conduit à l'embolisation des structures d'hébergement.

Expulsions. Il n'est pas acceptable que l'on diminue le délai que le juge peut accorder. L'exposé des motifs de la loi fait référence à des commissions concernant les expulsions au niveau départemental. Ces commissions sont aujourd'hui facultatives. Parallèlement, l'exposé des motifs fait également référence à la garantie des risques locatifs, qui est une mesure récente : nous n'avons pas aujourd'hui de recul pour juger de son efficacité. Pour ces raisons et compte tenu du contexte actuel de forte crise, il n'est pas acceptable que cette mesure soit adoptée. Il

faut renforcer véritablement tous les dispositifs conduisant à la prévention des expulsions. Le rapport Pinte fait des propositions en ce sens.

Accompagnement social. Il faut renforcer les moyens de l'accompagnement social. Nous ne sommes pas opposés à la fusion entre les schémas AHI (accueil, hébergement, insertion) et les plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD), mais la manière dont le projet de loi s'y prend pour le faire ne nous paraît pas acceptable, dans la mesure où il conduirait à dissocier les schémas AHI des schémas sociaux et médico-sociaux des départements, et donc à exclure et isoler le secteur de la lutte contre les exclusions à travers les activités d'accueil, d'hébergement et d'insertion. La Fnars a proposé un amendement aux sénateurs que nous allons également faire parvenir à la DGAS.

Sous-location. Les organismes HLM ont la possibilité de pratiquer la sous-location dans les logements conventionnés. On crée donc un nouveau statut de sous-locataire qui, de notre point de vue, est trop précaire pour être acceptable. Ce n'est pas le moment de précariser encore plus les ménages. Nous ferons parvenir à ce sujet une proposition d'amendement.

Etienne Crépon (DHUP) : Merci de vos interventions. Je tiens à saluer la qualité du travail fait, notamment par les associations et l'USH, et les propositions qui nous ont été faites concernant les amendements. Je ne sais ce que donnera le débat parlementaire. En effet, la séparation de l'exécutif et du législatif fait que je n'ai pas mon mot à dire. Nous avons reçu toutes vos propositions d'amendements et nous y travaillons. Il y en a bien sûr sur lesquelles nous ne sommes pas du tout d'accord. En revanche, il y en a d'autres qui méritent d'être expertisées. Je retiens comme éléments principaux :

- **la question de l'article 55.** Elle fera l'objet au Parlement d'un vrai débat politique, au sens noble du terme : « de l'organisation de la cité ». La question clé est bien celle-ci : ce que l'on met au cœur des préoccupations de mixité sociale, est-ce le statut du logement ou les populations et les individus ? En tant que technicien, il ne m'appartient pas de trancher sur ce débat. Quelle sera la décision du Parlement ? Rendez-vous dans deux mois.
- **la question des moyens.** Ce n'est pas aux fins connaisseurs des mécaniques budgétaires et financières que vous êtes que j'apprendrai que les interventions de l'État se déterminent au travers de trois leviers : les crédits budgétaires, les moyens des partenaires, les dépenses fiscales. Dans les travaux que vous avez évoqués, il y a un élément essentiel que vous avez oublié et qui figure dans le projet de loi de finances : le fait que le gouvernement ait décidé de mettre en place un **éco-prêt à taux zéro**, avec a possibilité de bénéficier d'un prêt de 30 000 €. Le gouvernement a décidé que les organismes d'HLM bénéficieraient d'un prêt ultra bonifié pour la réhabilitation de leur parc, des fameux 800 000 logements. Il s'agit bien là de moyens supplémentaires. Par ailleurs, les **PAS travaux**, c'est un milliard d'euros tous les ans. L'État a décidé, sur la base de 80 000 logements par an, de mettre 2,5 milliards d'euros de prêts pour la rénovation thermique des logements de particuliers.

Je comprends votre insatisfaction, vos interrogations :

- **la question du 1 %.** Faites confiance à Christine Boutin. Elle est en discussion fructueuse et constructive avec les partenaires sociaux pour parvenir à un accord sur le 1 % logement. Je ne doute pas que, lorsque nous serons parvenus à cet accord, vos émois et interrogations sur la cohérence de la politique du logement seront grandement levés. Les discussions ont quasiment abouti sur les questions de gouvernance. Il reste la question des emplois sur laquelle nous progressons.
- **la question de l'Île-de-France.** C'est un véritable sujet. Plusieurs mesures sont présentées dans le projet de loi. Là encore, le débat parlementaire sera riche et fructueux. Le Président de la République a décidé de créer un « secrétariat d'État au développement de la région capitale ». Christian Blanc fera cette proposition au Président de la République d'ici la fin de l'année. Il y aura certainement des mesures qui concerneront ce sujet phénoménalement compliqué qu'est la gestion du marché du logement à l'échelle d'une agglomération de 12 millions d'habitants.

Bernard Seillier (CNLE) : merci, Monsieur le directeur, d'avoir bien voulu venir échanger avec les membres du CNLE sur ce texte de loi. Nous allons suivre avec intérêt le débat parlementaire. Il y aura incontestablement des débats, notamment au Sénat, puisqu'il y a des spécialistes de la question. Y a-t-il une date fixée pour le texte de loi sur les questions foncières et d'urbanisme en général ?

Etienne Crépon (DHUP) : les questions d'urbanisme sont abordées dans leurs principes dans la loi dite « Grenelle 1 », qui est actuellement en cours d'examen à l'Assemblée nationale. Les mesures opérationnelles seront dans la loi dite de « transition environnementale », qui va partir dans les jours à venir au conseil d'État, et qui sera sur le bureau du Parlement d'ici à la fin de l'année. Aujourd'hui, je n'ai pas de calendrier parlementaire d'examen.

Le Sommet européen pour l'intégration des Roms et des gens du voyage s'est tenu à Bruxelles, le 16 septembre dernier. Il s'agissait du premier Sommet de l'Union européenne consacré aux Roms et gens du voyage. Il était organisé par le commissaire européen en charge de l'emploi, des affaires sociales et de l'égalité des chances, Vladimir Spidla. Plus de 500 personnes ont participé à ce rassemblement : institutions européennes, représentants des Etats membres et des pays des Balkans, organisations internationales comme le Conseil de l'Europe, la Banque mondiale, l'OCDE, représentants de la société civile Roms et journalistes. La présence de nombreuses personnalités politiques - notamment plusieurs ministres et secrétaires d'Etat, commissaires européens, députés européens - témoigne de l'engagement qui a été affiché vis-à-vis des populations roms en Europe. Les différents reportages et articles parus dans les pays d'Europe avant et pendant le Sommet sont aussi une preuve de cet intérêt pour le sujet.

Dialogue difficile. Néanmoins, le dialogue a été relativement difficile entre ceux qui dénonçaient, parfois avec véhémence et émotion, les conditions de vie des populations Roms, et les responsables de la Commission européenne et des Etats membres qui invoquaient les principes généraux de lutte contre les discriminations et l'exclusion sociale dans des discours diplomatiques. Notamment, le fichage des populations en Italie a été jugé totalement illégal et inadmissible par le financier Georges Soros, qui a été très applaudi par les représentants des Roms en Europe. Madame Eugenia-Maria Roccella, sous-secrétaire d'Etat pour l'emploi et les politiques sociales en Italie, a été huée et beaucoup sont sortis de la salle au moment de son intervention.

Consensus incertain. Les propositions qui sont sorties de ce Sommet ont eu un accueil souvent mitigé. On a peine à parvenir à un consensus. Ainsi, l'appel à une stratégie cadre de l'Union européenne sur l'intégration des Roms, soutenu par de nombreuses ONG représentant la société civile, a reçu un accueil assez mitigé. L'idée de créer une unité Rom au sein de la Commission européenne, sur le modèle de celle qui existe au Conseil de l'Europe, a également suscité des réponses contrastées : la future présidence tchèque s'est engagée à soutenir cette proposition, alors que Mme Christine Boutin craint que cette décision ne stigmatise davantage cette population. Elle a prôné plutôt un meilleur accès aux politiques de droit commun et une utilisation efficace des outils existants.

Préconisations. Les principaux thèmes développés par les intervenants concernaient :

- le recueil de données statistiques afin d'analyser la situation dans chaque pays concerné ;
- l'accès à l'éducation (le vice-président de la Banque mondiale a rappelé que son établissement mettait à disposition un fonds pour l'accès à l'éducation des Roms et qu'il ne fallait pas hésiter à s'en servir) ;
- la lutte contre les discriminations ;
- la combinaison de l'accès au droit commun et de mesures ciblées dans les domaines de la santé, du logement, de l'accès au travail...
- l'importance des politiques locales, et la promotion de la participation sociale des Roms et de leurs représentants dans les politiques qui les concernent.

Responsabilité conjointe. En ouverture du Sommet, le président José Manuel Barroso a souligné que l'inclusion des Roms relevait d'une responsabilité conjointe entre l'Union européenne et les Etats membres. Par la suite, le commissaire Barrot, à la justice et aux affaires intérieures, a fait une intervention très remarquée lorsqu'il a affirmé avec force sa volonté de défendre les droits fondamentaux des Roms. Il a assuré que la mise en œuvre des lignes directrices, dans lesquelles s'était engagée l'Italie, ferait l'objet d'une surveillance étroite par la Commission et le Parlement européens.

Base de travail. S'exprimant au nom de la présidence française de l'Union européenne, Mme Boutin a souligné l'importance des politiques nationales d'inclusion active. Elle s'est engagée à tout faire pour obtenir la modification de la loi de 1969 sur les gens du voyage, notamment la suppression des carnets de circulation, décision qui a été particulièrement appréciée. Mme Boutin est favorable à ce que la déclaration du Sommet du 16 septembre serve de base de travail en vue des conclusions du Conseil européen du mois de décembre.

Conclusion optimiste. En conclusion, le commissaire Spidla s'est félicité de ce Sommet qui a permis d'engager un débat critique et ouvert, engageant la responsabilité conjointe de l'Union européenne et des Etats membres. Il a vivement appelé chaque Etat à « garantir l'égalité des chances, à tirer les conclusions de l'histoire et à mettre un terme à des perceptions d'un autre âge ». Il a souhaité qu'une nouvelle approche soit mise en œuvre à travers l'analyse des instruments et des politiques communautaires ; la coordination des politiques nationales, notamment dans les domaines de l'éducation, de l'emploi et de l'inclusion sociale ; le contrôle du respect de la législation européenne pertinente (non-discrimination, liberté de circulation, protection des données, etc.). Il a beaucoup insisté sur l'utilisation des fonds structurels européens et sur le soutien systématique de la commission aux programmes visant les Roms. Il a aussi insisté sur la nécessité de la participation et de la responsabilité des Roms eux-mêmes, et la nécessité d'unir, si possible, les différentes associations de Roms en Europe pour qu'elles aient plus de force et de poids. Il a enfin souligné que les initiatives dont il a été question au cours de cette journée offrent des raisons d'espérer. Il a lancé l'idée d'une plate-forme européenne intégrée pour l'inclusion des Roms, dont le conseil EPSCO (Emploi, politique sociale, santé et consommateurs) et le Conseil européen de décembre pourrait se saisir. Il s'est félicité de la déclaration proposée par la société civile et a engagé les Etats membres à s'y référer.

Vers un changement. Ce Sommet a donc confirmé de fortes attentes des organisations de Roms vis-à-vis de l'Union européenne, et de la présidence française en particulier. S'il n'y a pas eu de propositions vraiment très concrètes, on peut penser que cet événement constitue un début de processus de changement et d'évolution pour la prise en compte de la problématique des Roms, à l'échelle de l'ensemble des États membres de l'Union européenne et des pays candidats à l'Union européenne.

Bernard Seillier (CNLE) : Y a-t-il, parmi les associations ou les personnes qualifiées présentes, certaines qui suivent plus particulièrement ce public ?

Bernard Moriau (Médecins du monde) : je suis médecin bénévole à Médecins du monde mais aussi, et surtout, responsable de la mission Rom en Ile-de-France. À Bruxelles, le 16 septembre, Mme Boutin a déclaré avoir engagé un travail pour le respect des droits fondamentaux des Roms français, et notamment de supprimer l'obligation d'avoir des titres de circulation et d'être rattachés pendant trois ans à une commune pour bénéficier du droit de vote, et de permettre aux Roms d'avoir une carte nationale d'identité. Nous nous félicitons de ces engagements et espérons qu'ils seront très rapidement mis en œuvre.

6000 Roms non Français. Cependant, Mme Boutin a totalement ignoré les Roms non Français mais citoyens européens qui vivent sur notre territoire dans des conditions dignes du Tiers monde ! Ces Roms étrangers, notamment Roumains, Bulgares, du Kosovo, de Serbie, sont présents en France depuis plus de 15 ans ; leur nombre avoisine actuellement les 6000, mais aucune réponse positive de l'État français n'a été donnée à leur présence ! Leur état de santé est très dégradé. Les indicateurs de santé les concernant sont très mauvais. La mortalité néo-natale est 9 fois supérieure à la norme française, la mortalité infantile est 5 fois supérieure, et l'espérance de vie est réduite de 15 à 20 ans.

Les résultats d'une enquête que nous avons menée l'an passé, avec un focus sur les femmes de la Seine-Saint-Denis, montrent que :

- seules 28 personnes avaient des droits ouverts pour bénéficier de l'aide médicale Etat (AME) : ces Roms, bien que citoyens européens, sont considérés en situation irrégulière en France ;
- parmi les mineurs, 69 % n'avaient pas de droits ouverts, alors qu'ils devraient bénéficier de l'AME dès le premier jour de leur présence sur le territoire français, comme nous l'a rappelé Mme Versini lorsqu'elle est intervenue il y a quelques mois devant ce conseil ;
- vaccins : 13 à 25 % des personnes ont leurs vaccins à jour. Chez les moins de 7 ans, le taux de couverture pour le tétanos est seulement de 18,5 % ;
- 9 femmes sur 10 n'ont pas de suivi de grossesse ;
- 1 femme sur 10 a un moyen de contraception ;
- il n'y a que 2 naissances vivantes pour 4 grossesses en moyenne par femme ;
- quasi absence de prévention du rachitisme pour les enfants ;
- fréquence élevée des parasites intestinaux ;
- absence de vitamines K pour les enfants allaités,
- absence d'antalgiques pour les poussées dentaires.

Les épidémies de tuberculose ont mobilisé à de nombreuses reprises nos équipes, avec les compétences du ministère de la Santé en France. En 2005-2007, l'incidence des tuberculoses pour cette population est estimée à 250 pour 100 000, alors qu'en France l'incidence est de 9 pour 100 000.

Pour tous les Roms. En France, les Roms étrangers sont victimes de toutes les discriminations. En Italie, la situation est encore pire. Néanmoins, la présidence française de l'Union européenne ignore la situation des Roms étrangers en France. Avec de nombreuses associations, nous demandons la fin immédiate de la période transitoire, pour permettre à ces Européens d'être en situation régulière sur notre territoire et d'avoir un égal accès aux droits fondamentaux en France. Nous demandons également une directive cadre de l'Union européenne en faveur de tous les Roms. Tous.

Bernard Seillier (CNLE) : merci pour votre intervention. Je découvre une dimension du problème que je j'ignorais et des faits tout à fait étonnants. Merci Docteur.

Jacques Rastoul (CFDT) : il serait intéressant d'avoir ces interventions en ligne sur le site du CNLE. Il y a à la CFDT, des personnes qui suivent ces questions. Il est important d'avoir deux éclairages : les prises en compte européennes de ces questions et la réalité telle que vous la décrivez. S'agit-il d'une photographie ? Cette enquête est-elle représentative d'une réalité plus large ?

Bernard Moriau (Médecins du monde) : concernant les données médicales, nous avons organisé en 2000 un séminaire, patronné par l'Union européenne et Martine Aubry. En étaient sortis ces indicateurs de santé. Nous sommes toujours dans l'urgence avec les missions Roms, toujours dans la même problématique car rien n'a bougé. Oui, il y a des droits mais l'effectivité de ces droits n'existe pas. Les chiffres que nous vous donnons datent de 2007. Ils ont été établis à partir de notre travail en Seine-Saint-Denis, sur Marseille, Strasbourg, Nantes et Lyon. La situation a très peu évolué depuis.

Jacques Salvator (association des maires de France) : certaines collectivités se sont engagées depuis quelques années dans une stratégie qui consiste à dire que l'on ne peut pas accueillir l'ensemble des Roms venant sur notre territoire. Quoi qu'il en soit, nous pouvons en accueillir une partie et créer des villages d'insertion dans une zone géographique particulière. C'est le cas de ma ville, c'est le cas de la communauté d'agglomération au sein de laquelle ma ville coopère. Nous avons ainsi créé le premier **village d'insertion** à Aubervilliers il y a trois ans ; nous en créerons un deuxième bientôt à Saint-Denis. Nous espérons en créer trois ou quatre sur la zone. La France accueille des Roms en situation régulière mais ce n'est pas toute la France qui accueille ! Il s'agit bien de certaines zones géographiques. Ainsi, la Seine-Saint-Denis est particulièrement accueillante. Je me demande jusqu'à quel point, il ne pourrait pas y avoir un regard particulier sur cette zone. On doit voter incessamment, à la communauté d'agglomération, le principe d'une cotisation de tous les habitants pour que ces villages de Roms puissent être équilibrés, non pas dans leurs investissements, car l'État et la région y pourvoient, mais dans le fonctionnement au quotidien. Pendant trois ans, nous accueillons une trentaine de familles Roms afin qu'elles retrouvent l'ensemble de leurs droits fondamentaux et qu'elles puissent intégrer le droit commun.

Mutualisation du coût. Il y a des dépenses induites assez considérables qui, pour l'essentiel, ne sont prises en charge que par les collectivités locales. L'idée serait donc de mettre en place une sorte de cotisation collective, une mutualisation du coût. Mais comment faire adopter le principe par les villes qui n'accueillent pas de Roms ou sont exemptes de ce type d'accueil compte tenu de leur configuration géographique ou territoriale ? Nous avons vraiment besoin d'un regard spécifique, d'une volonté affirmée de l'État, notamment pour constater que certaines zones sont plus accueillantes que d'autres et que les politiques locales qui y sont menées doivent, si on veut qu'elles soient exemplaires, obtenir le soutien de la puissance publique. Il y a là une vraie question en ce qui concerne une zone particulière de la Seine-Saint-Denis, qui s'étend de Saint-Ouen à Saint-Denis, et qui mériterait un « zoom ». Au total, il est prévu un hébergement pour une centaine de familles.

Dans les années 1970, il fallait prendre conscience que toutes les évolutions de la société et de la législation auraient forcément, dans le domaine social, et dans le domaine du logement en particulier, des conséquences importantes, qui malheureusement n'ont pas été prises en compte.

Le logement au noir. Nous savons qu'il y a à peu près 100 000 personnes sans abri dans notre pays. Il ne s'agit pas seulement des personnes recensées dans les rues, dans les bois. Nous savons aussi qu'il y a beaucoup d'hommes et de femmes sans domicile fixe qui ne sont pas nécessairement à la rue. Ils peuvent être accueillis temporairement par la famille, des amis : il y a le travail au noir, il y a aussi... le « logement au noir ».

Chiffres alarmants. Il y a 600 000 logements indignes, 900 000 personnes sans domicile personnel, 3 millions et demi de nos concitoyens sont mal logés. D'où la conclusion qu'il faudrait construire 500 000 logements par an, dont 120 000 logements sociaux et 20 000 logements très sociaux. Entre 7 et 8 millions d'hommes et de femmes vivent sous le seuil de pauvreté, soit 13 % de la population française, dans l'un des pays les plus privilégiés au monde puisque nous sommes au cinquième rang des pays les plus riches. Ces chiffres sont un signal d'alarme permanent. Il faut donc essayer de redresser la barre, et faire de l'hébergement et du logement une priorité nationale.

Situation de crise. Je ne voudrais pas sous-estimer tous les efforts qui ont été réalisés depuis 2000 pour améliorer l'hébergement et augmenter le nombre de logements. C'est vrai que la construction a augmenté ces dernières années mais elle est très en-deçà des besoins et donc des objectifs fixés. Je voyais venir, avant les vacances, cette crise économique et financière. Il est évident que cette crise que nous vivons aujourd'hui ne va pas faciliter les choses. Nous n'avons pas de réserves budgétaires. De surcroît, la solvabilité de ceux qui ne trouvent pas aujourd'hui à se loger va forcément se dégrader. Nous allons nous retrouver dans des situations délicates pendant plusieurs années. Nous allons vivre un hiver encore plus difficile que les hivers précédents.

Mobilisation générale. Dans les propositions que j'ai faites, il ne faut surtout pas que l'État relâche son effort en matière de construction de logements sociaux et de logements adaptés. Il y a le quantitatif mais il y a aussi le qualitatif. Tout logement n'est pas forcément adapté à n'importe quelle population. Un certain nombre de personnes ont besoin d'un accompagnement social. On sous-estime beaucoup trop, en ce qui concerne le manque de logements et d'hébergements, le coût du non-logement et du non-hébergement. On sous-estime le coût humain, sanitaire, social de tous ceux qui sont des mal logés. Il faut répondre à l'urgence et il faut donc une mobilisation générale.

J'ai été frappé au cours de ces six mois de mission de plusieurs réalités :

- **des capacités d'hébergement insuffisantes.** En dépit d'un certain nombre d'efforts qui ont été réalisés en matière d'hébergement, les capacités restent insuffisantes. Au début de ma mission, on m'avait dit qu'il n'y avait plus besoin d'hébergements d'urgence mais de logements pour débloquer toute la chaîne. Oui, il faut mettre le paquet sur le logement mais on aura encore besoin d'hébergement pendant longtemps. À la fin du mois d'août, j'ai appelé le 115 en demandant un hébergement pour le soir. Il n'y avait plus aucune place. Vous imaginez, dans deux ou trois mois, au cœur de l'hiver... Rien qu'en Île-de-France, 45 % des demandes n'ont pu être satisfaites cet été. Ce chiffre est de 38 % dans le reste de la France. La mise en place du Plan d'action renforcée pour les sans-abri (Parsa) a conduit à congestionner les CHU et CHRIS, par la notion de maintien dans les lieux tant qu'une solution définitive de relogement n'est pas trouvée. Plusieurs de ces centres ont besoin d'être humanisés, réhabilités. On manque encore de places dans certains endroits et, surtout, de logements adaptés, de logements passerelles, de maisons relais, de logements très sociaux.

Humanisation. En ce qui concerne l'humanisation, j'ai obtenu une rallonge pour que l'on accélère l'humanisation de ces centres qui, trop souvent, accueillent des hommes ou des femmes dans des dortoirs. Vous connaissez le problème du CHU *La mie de pain*. Voilà plusieurs années que l'on est sur le projet. Nous n'en sommes pas encore sortis. J'ai dû recevoir lundi les responsables. La plupart d'entre eux sont conscients qu'il faut réhabiliter et restructurer totalement *La mie de pain* mais il y en a d'autres qui souhaiteraient que cet établissement soit orienté plutôt sur du PLAI. Ce sont deux notions qui répondent à des besoins différents. J'ai dû demander au ministère d'arbitrer, comme Saint-Louis sous son chêne, entre les différentes interprétations du financement de ce fameux CHU - CHRIS. Même quand l'argent est là, il y a encore des blocages de déontologie. Et je comprends parfaitement qu'à Paris, lorsqu'on n'a pas encore atteint les 20 % du quota de l'article 55 de la loi SRU, on soit plutôt tenté de faire du logement PLAI qui s'inscrit dans la fameuse loi. Mais, malheureusement, les structures d'hébergement et d'hébergement d'urgence sont insuffisantes. Il faut donc trouver des solutions pour ne pas retarder des projets qui par ailleurs sont urgents.

Conséquences du mal logement. Dans son souci de maîtriser les dépenses, l'État doit absolument privilégier les dépenses portées sur le long terme et adopter, autant que faire se peut, un comportement vertueux. Héberger dans un centre ou dans un hôtel une famille coûte bien plus cher à la collectivité que de

louer un logement, même au prix du marché. Aucune estimation précise n'a été faite sur les coûts économiques, sociaux et sanitaires du mal logement. Il n'y a pas que l'aspect quantitatif du logement, il y a aussi toutes les conséquences du mal logement. On peut les imaginer bien plus élevées que nos dépenses actuelles en matière d'accueil, d'accompagnement social et d'aide au logement. Ce qui est regrettable, c'est que l'on agit toujours dans l'urgence. On débloque des fonds pour répondre aux situations de crise, voire aux drames. Compte tenu de la crise actuelle de la construction, non seulement structurelle mais aussi conjoncturelle, il est impensable de diminuer le budget de l'hébergement et du logement.

- **Une diversité des personnes à la rue ou menacées de l'être.** Il n'y a pas que 100 000 personnes sans domicile fixe : chacune d'elles est un cas. Et elles ne peuvent pas être toutes traitées de la même manière, d'où la grande complexité pour nous d'essayer d'héberger et de loger, mais également d'accompagner. J'ai été particulièrement sensibilisé par la problématique des personnes souffrant de troubles du comportement et de troubles psychiatriques. Durant cette mission, j'ai pu constater à quel point l'État s'était désengagé de la prise en charge de ces personnes. L'accès aux soins, la prise en charge médicale de ces personnes est insuffisante en raison du manque important de professionnels et de crédits. La question de l'hébergement n'est pas traitée à la hauteur des enjeux ou laissée aux familles lorsqu'il y en a. Il est indéniable que la diminution des lits de psychiatrie a été importante dans notre pays. Cette diminution entre 1994 et 2005 a été de 28 %, et de 17 % pour les lits de médecine, de chirurgie et d'obstétrique. Je comprends que l'hôpital ait voulu se recentrer sur ses métiers de base mais, parallèlement, il est évident qu'il fallait créer des structures d'accueil pour tous ceux qui ont des troubles du comportement ou des troubles psychiatriques. Actuellement, parmi ceux qui sont logés et sont en instance d'expulsion, 30 % de ceux qui sont expulsés ne le sont pas parce qu'ils ne paient pas leur loyer mais parce qu'ils souffrent de troubles de comportement ou psychiatriques ; et 68 à 70 % de ceux qui sont à la rue relèvent peu ou prou de psychiatrie. Plus une personne restera longtemps à la rue, plus l'accompagnement sera difficile, long et nécessitera la mobilisation de moyens humains et financiers.

En dehors de ces cas généraux, j'ai été frappé également par les cas de personnes qui répondent à d'autres besoins :

- les femmes battues,
- les femmes seules avec de jeunes enfants. J'ai été effaré de voir le nombre de femmes sortant de maternité, seules avec leur bébé, pour lesquelles il n'y a pas d'hébergement, sauf l'hôtel. Vous imaginez, une maman avec un enfant qui vient de naître, logée dans un hôtel ! Il y en a 25 par mois rien que dans mon département. Il manque sur Paris 2000 places pour que des mamans sortant de maternité puissent être hébergées dans des conditions correspondant à leur situation ;
- les jeunes en déserrance, phénomène relativement nouveau mais de plus en plus important ;
- des familles entières qui se retrouvent à la rue ;
- les sans-papiers, les demandeurs d'asile...

Un flux et non un stock ! Souvent, par manque d'informations, les populations les plus vulnérables ne sont pas toujours suivies ou connues des services sociaux. Lorsqu'elles sont connues, elles peuvent se retrouver brusquement dans des situations de détresse qui n'ont pu être anticipées par les professionnels ou les associations. Quelquefois faute de moyens, d'ouvertures, de possibilités. Ces situations d'extrême précarité, surgissent bien souvent à la suite d'un accident de la vie, d'un parcours marqué par différents aléas. Quelques-unes peuvent sortir de la rue grâce aux dispositifs mis en place, tandis que d'autres vont basculer et se retrouver elles-mêmes dans la rue. Il y a un flux et non pas, comme trop souvent on veut nous le faire croire, un stock. Il n'y a pas 100 000 personnes dans la rue qu'il faut sortir de la rue. Il y en a qui en sortent, il y en a malheureusement qui y tombent. Nous savons que ce n'est pas une population stabilisée. Ce qui est d'autant plus difficile à gérer.

Spirale de l'exclusion. Beaucoup de ces familles, de ces personnes, relèvent d'autres formes de pauvreté ou de fragilité : hébergement transitoire dans la famille, chez des tiers, dans des logements de fortune, déménagements forcés, perte d'emploi, rupture conjugale... Autant de facteurs qualitatifs qui font que l'on bascule ou non à la rue. On sait qu'il y a certaines catégories de populations qui ne peuvent prétendre accéder à un logement ou à un hébergement stable. C'est le cas en particulier des personnes étrangères en situation irrégulière, notamment dans les grandes métropoles où les arrivées massives sont bien souvent le reflet conjugué de conflits en cours dans le monde et de filières d'entrée dans l'Union européenne. L'une des raisons pour lesquelles je souhaite le maintien des CHU, c'est parce que c'est la seule structure qui permette d'accueillir les personnes d'origine étrangère en situation régulière, et même en CHRS. Ce qui ne veut pas dire qu'ils pourront bénéficier de la loi Dalo, contrairement à ce que certains peuvent croire, tant que leur situation ne sera pas régularisée.

Il y a aussi des personnes qui ne désirent pas demander ou recevoir de l'aide, préférant rester à la rue que d'être hébergées dans des structures dont elles se sont fait une image négative, quelle que soit la réalité de l'accueil. Nous devons relever le défi de pouvoir répondre à chacune de ces personnes en lui offrant une solution, autant que faire se peut, adaptée.

- **La diversité et la multiplicité des intervenants.** Tous n'ont pas la même conception de l'aide, la même déontologie. L'accompagnement des personnes les plus fragiles vers et dans le logement met en jeu les travailleurs sociaux des centres d'hébergement et maisons relais qui sont financés par l'État, les travailleurs sociaux des communes et des départements, les personnels des bailleurs sociaux, les caisses d'allocations familiales, le monde associatif. Heureusement que nous avons le monde associatif qui permet d'amortir le choc de toutes nos insuffisances. S'il n'était pas là, je me demande dans quelle société nous vivrions. La coordination et la complémentarité de ces interventions sont pour nous tous un enjeu essentiel.

Clarifier les rôles. L'organisation générale, sur le plan local, échoit au conseil général comme chef de file de l'action sociale dans le cadre des lois de décentralisation. Toutefois, l'intervention de l'État est importante. L'État assure, avec les conseils généraux, l'élaboration et le pilotage du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées, ce qui lui confère une responsabilité. Heureusement que l'État reste présent car la diversité des actions des départements, quelquefois, risque d'entraîner des dérives qui ne sont pas souhaitables. L'accompagnement social est une des conditions essentielles de l'action pour le logement et le déficit de moyens dans ce champ est régulièrement souligné par les acteurs sociaux, en particulier en Île-de-France. Il est donc impératif à mes yeux de clarifier le rôle de chacun qui doit s'opérer à l'échelle du département et aujourd'hui, de plus en plus, de l'agglomération. L'éclatement des compétences entre les institutions, l'étendue des champs concernés ne permet pas malheureusement, pour l'instant, de confier à un seul organisme le suivi social d'une personne, depuis le premier contact, la rue, jusqu'à la consolidation d'une solution pérenne adaptée. Toutefois, il est nécessaire d'interroger la pratique professionnelle pour trouver ensemble, des modalités conciliant le respect de l'éthique professionnelle et la confidentialité par les travailleurs sociaux et la capacité de mieux articuler les interventions au-delà des compétences strictes des institutions.

Changer le regard. Bien sûr, aujourd'hui pour nos concitoyens, la vue d'une personne à la rue a de tout temps interpellé notre société. Selon les époques, la réaction de celle-ci a été d'abord charitable, laissant des espaces à ces personnes et permettant qu'elles soient secourues, le plus souvent par des associations religieuses ou caritatives. Cette situation a aussi suscité la défiance, allant jusqu'à mettre en œuvre des mesures d'éloignement et d'emprisonnement des personnes que l'on ne souhaitait pas voir entrer dans la ville. Il est temps aujourd'hui de passer à une autre culture dans laquelle, d'une manière plus générale, les responsabilités seront clairement définies, notamment celles de l'État. Là encore, il ne faut pas que l'État, au travers de bons prétextes et de l'alibi des lois de décentralisation rejette la patate chaude sur les collectivités territoriales. En matière sociale, nous sommes tous coresponsables. L'important est de coordonner, d'être sur la même longueur d'onde, d'être complémentaires, de faire en sorte que les uns et les autres puissent dynamiser dès lors que des carences apparaissent. Cela veut dire qu'il faut dégager des objectifs précis à une réduction du nombre de personnes à la rue, sans domicile ou mal-logées comme on a pu le voir en Grande-Bretagne par des voies différentes.

Evaluer, communiquer. Il faut également mettre en œuvre une politique qui permette d'évaluer l'efficacité des moyens mis à disposition et des procédures, des méthodes que nous proposons. Il est nécessaire de revoir l'intervention sociale auprès des personnes à la rue pour définir des cadres d'intervention professionnalisés. Compatir ne suffit pas. Enfin, il faut communiquer auprès de nos concitoyens pour qu'ils comprennent, accompagnent ces actions et que les initiatives individuelles, guidées par la compassion entrent dans ce cadre d'intervention. On a besoin de tout monde pour essayer de trouver des solutions à ce mal logement.

Propositions

Les propositions que j'ai remises au Premier ministre s'articulent autour de trois grands axes :

- prévenir la mise à la rue et ne plus alimenter la rue,
- sortir de la rue,
- augmenter le nombre de logements pour se donner les moyens d'appliquer la loi Dalo.

Mon rapport est disponible sur le site de la mission :

http://www.premier-ministre.gouv.fr/IMG/pdf/Propositions_d_Etienne_Pinte1.pdf

Je souhaite juste revenir sur quelques points particuliers :

- **efforts budgétaires.** Les efforts budgétaires de l'État en matière d'hébergement et de logement doivent être consolidés tant que la crise ne sera pas résorbée. Je ne voudrais pas que l'on se retrouve, à la fin de l'année, comme chaque année depuis de nombreuses années, dans le cadre d'un collectif budgétaire, à abonder ce qu'il manque. J'ai souhaité que, dès le budget 2009, l'ensemble de ceux qui s'occupent de l'hébergement ait une visibilité annuelle, jusqu'à la fin de l'année. Que cette visibilité s'adosse au budget que nous avons voté plus la rallonge que le Premier ministre a donnée fin janvier. Ce qui ne veut pas dire que nécessairement cela suffira mais que le collectif budgétaire en fin d'année 2009 ne soit qu'une régularisation de ce qui ne pouvait pas être prévu. En 2008, la ligne budgétaire n'était pas suffisante en matière d'hébergement, d'où la rallonge que j'avais obtenue. J'avais demandé 50 millions d'euros supplémentaires pour terminer l'année 2008. Je souhaiterais que, dans la mesure du possible, l'année 2009, sur le plan budgétaire, comprenne non seulement

ce que nous avons voté en budget primitif mais également les rallonges qui ont été accordées à la suite de mes propositions de fin janvier et les 50 millions que j'ai obtenus l'autre jour. Remettre les compteurs à zéro.

- **Logement temporaire et hébergement.** Je voudrais également des solutions de logement temporaire à terme, moins coûteuses. À l'heure actuelle, le développement de l'intermédiation locative n'est pas budgété. Le Premier ministre s'était engagé à financer 10 000 logements en 2008. Je me battrais pour qu'il y en ait au moins autant pour 2009. Le programme 177, qui concerne l'hébergement, prévoyait 1 250 millions d'euros en 2008. Le budget initial 2009 doit être établi sur une base transparente, en tenant compte de tous les besoins que vous avez recensés. J'ai demandé au préfet délégué, qui a été nommé à ma demande par le Premier ministre, de suivre de très près cette problématique. Je souhaiterais également qu'on utilise plus intelligemment les sommes dédiées à l'hébergement. Par exemple, une partie des sommes consacrées aux nuitées d'hôtel pourrait être utilisée pour développer la location sous-location, c'est-à-dire l'intermédiation. Certaines associations et collectivités ont démarré à dose homéopathique. On en est encore à la phase d'expérimentation et de rodage. Nous ne pouvons pas négliger et mettre de côté l'appel aux bailleurs privés. Nous en aurons besoin encore longtemps. Il est important de sensibiliser nos concitoyens à ce problème de l'intermédiation.
- **Dispositifs sanitaires.** Le financement des dispositifs sanitaires nécessaires n'est pas assuré. Équipe mobile, psychiatrie, précarité, permanence d'accès aux soins de santé, le *Pass* (accueil ambulatoire) : le financement relève du budget de la santé. Le Premier ministre s'est engagé à les financer en 2008 à hauteur de 10 millions d'euros qu'il faudra pérenniser. En matière de logement, le maintien des aides à la pierre à hauteur de la dotation votée en 2008, sur le programme 135, est indispensable (800 millions d'euros). Les crédits votés doivent être réellement engagés et davantage concentrés sur les zones les plus tendues. 798 millions d'euros ont été votés par le Parlement dans le projet de loi de finances 2008. Seulement 643 millions d'euros ont été répartis. Le reste a été officiellement gelé ou non utilisé. Comment débloquer cette somme ? Lors des réunions que nous avons eues avec la coordination des associations, on nous avait demandé un budget supplémentaire d'un milliard et demi, même 2 milliards d'euros. J'avais dit aux associations, devant le Premier ministre, d'essayer d'abord d'optimiser et de dépenser ce que nous avions voté avant de demander plus. On est à la fin de l'année et, en matière de logement, il y a 643 millions qui ont été répartis. Comment essayer de débloquer cette somme et à quoi pourrait-elle servir ? Dans les dernières propositions que j'ai faites au Premier ministre début septembre, avec cette somme, j'avais proposé, pour débloquer la chaîne du logement, que le reliquat serve à acquérir tout de suite 1000 logements sur le marché, Paris et la petite couronne. Il y avait suffisamment d'argent pour lancer 2000 logements en intermédiation. C'était une piste. Une autre consiste à augmenter le taux de subvention et à porter à 50 % le taux de subvention pour la création de maisons relais et à renforcer également les fonds propres de l'Adoma. Les crédits affectés à l'Anah n'ont pas non plus tous été dégelés alors que les besoins sont importants. Il est donc important que les crédits soient consommés. Sinon, on va se retrouver devant la direction du budget qui dira que les crédits n'ayant pas été consommés, ils seront diminués. C'est une logique comptable.

Habitat indigne. Dans la suite des propositions que j'ai faites au Premier ministre, celui-ci a érigé le traitement de l'habitat indigne au rang de priorité absolue de l'action de l'État. Il a fixé un objectif de 15 000 logements à réhabiliter dès 2008, assortis de moyens financiers complémentaires, une enveloppe de 60 millions d'euros. Là encore, la totalité de ces moyens n'a pas été encore mise en place. Il est nécessaire d'améliorer le dispositif. Nous avons proposé un programme pluriannuel, pour avoir, dans les quatre années à venir, une tranche de réhabilitation de logements indignes relativement importante.

Contrepartie sociale. Autre proposition en matière de logement. Je souhaiterais que l'on conditionne les avantages fiscaux à une vraie contrepartie sociale. Les aides fiscales au logement représentent 9 milliards d'euros, hors aides à la pierre. Les aides à l'investissement locatif devraient être davantage conditionnées à une contrepartie sociale effective et recentrées sur la location sous location à destination des personnes les plus modestes. J'ai moi-même cosigné cet amendement qui viendra dans la loi de finances sur le revenu de solidarité active. J'ai signé cet amendement de plafonnement des niches fiscales. Il est évident que, même en matière d'aide au logement, il faut que la défiscalisation si elle doit être pérennisée, le soit en fonction d'un retour social. Si le retour n'est pas tout à fait social, il faut que cette déduction diminue ou disparaisse.

Coordination avec Alain Régnier. Sur le plan de l'organisation, j'ai proposé de renforcer le pilotage au niveau national et local. À la suite de mes premières propositions, en janvier, François Fillon a nommé ce préfet délégué général à l'hébergement d'urgence et à l'accès au logement, chargé de coordonner les services de l'État. Alain Régnier était l'homme idoine. Il connaît parfaitement le problème de l'hébergement et du logement, il a une très bonne connaissance, la confiance du monde associatif. En tant que préfet délégué, son action permet d'avoir une coordination horizontale avec les différents autres ministères et directions, et une coordination verticale avec l'ensemble des préfets du territoire. Je souhaite que, sous l'autorité de ce nouveau préfet, le pôle national de lutte contre l'insalubrité et la délégation interministérielle au développement de l'offre du logement, la Didol, soient mis sous sa houlette. Il y a trop d'organismes, d'institutions qui, chacun, a ses propres objectifs, sa déontologie, ses actions... Il est nécessaire de coordonner tout cela.

Pilotage départemental. Je souhaite également que l'on identifie clairement un pilotage au niveau départemental auprès du préfet, en renforçant les pouvoirs des préfets pour faire respecter la loi SRU, dans l'exercice du droit de préemption et la délivrance de permis de construire. J'y tiens beaucoup. François Fillon l'avait acté dans mes premières propositions de fin janvier. Je regrette que cela n'ait pas été repris dans le projet de loi de Mme Boutin, pour des raisons que j'ignore. Je souhaite qu'au Sénat, et ensuite à l'assemblée, on réintègre cette proposition qui avait été acceptée par le Premier ministre et qui donnerait, en cas de carence des collectivités locales, le pouvoir au préfet de préempter un terrain ou un bien et d'accorder lui-même le permis de construire. C'est indispensable pour donner un rôle fort au préfet, représentant de l'État. J'ai proposé également, une programmation unique au plan départemental pour l'hébergement et le logement des plus défavorisés, co pilotée par l'État et le conseil général, avec fusion du CHI et du PDALD, en lançant une grande campagne de sensibilisation, pour faire connaître les nouveaux types de logement que sont les maisons relais, les résidences hôtelières à vocation sociale et les formules d'intermédiation pour encourager à louer solidaire.

Intermédiation. Nos concitoyens ne savent pas ce qu'est l'intermédiation. Beaucoup d'associations n'en maîtrisent pas tout à fait les tenants et aboutissants. Au lieu de lancer une grande campagne de médiatisation, comme les HLM, à l'occasion de la modification de leur sigle, qui va coûter trois ou 4 millions d'euros, il y avait peut-être plus urgent à faire... Au plan de l'hébergement, il faut coûte que coûte, améliorer et diversifier les capacités pour répondre au plus près des besoins. Ce n'est pas facile mais, il faut y arriver. Il faut réaliser un diagnostic précis de l'existant et des besoins en matière d'hébergement. La poursuite du plan d'humanisation des CHU et des CHRS, avec un objectif précis de réduction des dortoirs et la pérennisation du budget de 50 millions que j'ai obtenus par an pour financer les travaux d'investissement annoncés par le Premier ministre. La création de centres dédiés à des publics particuliers et de structures d'accueil diversifié en encourageant les projets innovants. En matière d'hébergement, il ne s'agit pas d'un problème quantitatif mais c'est aussi un problème qualitatif. Il est évident que l'on ne peut pas mixer des personnes ayant des problèmes ou des parcours très différents les uns des autres. Il faudra peut-être dédier des CHRS à des personnes qui, dans un premier temps ont besoin d'être remises à flot sur le plan sanitaire, psychiatrique.

Prise en charge harmonisée. Je souhaite également une prise en charge plus homogène sur l'ensemble du territoire, des femmes seules et des familles avec enfants de moins de trois ans par les conseils généraux. Il n'est pas normal que la loi puisse être interprétée, d'un département à un autre, en matière d'hébergement des femmes ayant des enfants en bas âge. Les uns accueillent l'ensemble du pôle mère-enfant, d'autres conditionnent l'accueil, un accompagnement social, médical... Quelques autres séparent même femmes et enfants...

Ne plus alimenter la rue. Il faut faire un effort particulier vers les populations les plus fragiles. Il est urgent de prendre mieux en compte les personnes souffrant de troubles de la personnalité ou de troubles psychiatriques, tant d'un point de vue sanitaire et social en matière d'hébergement, en particulier à leur sortie de l'hôpital. Quand je disais, ne plus alimenter la rue, cela veut dire que les institutions n'alimentent plus la rue, qu'il s'agisse des sortants d'hôpitaux psychiatriques, de prison, de l'aide sociale à l'enfance. Trop souvent aujourd'hui, ils sont laissés à l'abandon au prétexte que la loi et la réglementation doivent être respectées. Au-delà, il y a l'aspect humain qui n'est pas parfois suffisamment pris en compte.

Diversité d'accueil. Je souhaite également que l'on amplifie la réalisation de maisons relais, de logements adaptés pour les personnes particulièrement vulnérables. Il doit y avoir diversité d'accueil, en hébergement comme en logement. Pour éviter la mise à la rue, la politique de prévention des expulsions me paraît indispensable. Certaines associations nous ont réclamé un moratoire sur les expulsions. Je n'y suis pas favorable, tant aux propriétaires qu'aux locataires indécis. En revanche, et à ma demande, le Premier ministre a adressé à chaque préfet, fin février, une lettre précisant les procédures à mettre en oeuvre et à accélérer la mise en place, dans tous les départements, une commission de prévention des expulsions locatives. En d'autres termes, la notion d'expulsion peut être maintenue mais à une condition : c'est, qu'à la clé, il y ait toujours une solution de rechange, de substitution. Si on ne veut plus alimenter la rue, quelle que soit la situation de la personne vis-à-vis de son bailleur, public, social ou privé, il est indispensable qu'une solution de rechange soit proposée.

Istres. Pourtant, malheureusement, en dépit de cette lettre et de ces instructions, nous avons vécu un drame : Istres. La lettre du Premier ministre n'a pas été respectée. Je me suis fait envoyer par le préfet des Bouches-du-Rhône, le compte rendu intégral de ce cas. Au travers de ce rapport, tout a été tenté, semble-t-il, pour avoir un dialogue avec cette femme. Malheureusement, il y a eu, in fine et, incommunicabilité. D'où le recours à la force publique puis, défenestration et le décès de cette femme qui laisse trois orphelins. Lors de la réunion chez le Premier ministre, lorsque j'ai présenté mon rapport avec les associations, ce cas est venu sur le tapis. Réglementairement, sur le plan social tout a été respecté. Une chose à mes yeux n'a pas été respectée : le devoir de discernement. Même si tout a été tenté, si toutes les règles et les procédures ont été respectées, il y a cette dimension du discernement qui doit entrer en ligne de compte lorsque nous sommes amenés à avoir entre nos mains, le destin d'une famille, d'un homme, d'une femme ou d'enfants. C'est fondamental.

Sonnette d'alarme. Je souhaite mettre en oeuvre également une meilleure articulation des intervenants et concentrer, dès les premières difficultés, les moyens sur les personnes les plus en difficulté. La sonnette d'alarme n'est pas tirée chez les bailleurs privés. J'ai demandé que dans tous les baux, systématiquement, il y ait un article qui prévoit qu'en cas de défaillance, dès le premier ou deuxième mois, le propriétaire privé signale le cas, suffisamment en amont auprès des services sociaux.

120 000 logements. En matière de logement, il faut maintenir cet effort de construction de logements sociaux. Dans le cadre de la préparation du budget, le chiffre que nous avons l'an passé n'est pas celui que nous retrouvons cette année, même s'il y a un redéploiement entre l'Anah, l'Anru et les crédits d'État. Je voudrais savoir quelle est la proportion de logements sociaux dans les 30 000 logements prévus. Il faut une crise pour que l'on se réveille ! L'objectif est de 500 000 logements par an dont 20 000 PLAI. Il est important que nous soyons réalistes et honnêtes, tous. Ce n'est pas parce qu'on met de l'argent sur la table qu'il sera dépensé. L'an passé, on pouvait financer 100 000 logements sociaux. Dans le cadre du prochain budget, on en est à 120 000. Mais, n'y a-t-il pas un hiatus entre financement, mise en chantier, mise en service ? Une grande part de la responsabilité de la dépense revient aux collectivités territoriales. Il faut donc être très prudent et réaliste. À chacun ses responsabilités.

Taxe foncière. Je voudrais également montrer, dans le cadre de la loi SRU, qu'il n'y a pas que les pénalités qui comptent, que le bâton. J'ai proposé au gouvernement que l'on oppose, au-delà de 2009, l'exonération de 25 ans de taxe foncière sur les propriétés bâties et sa compensation intégrale par l'État. Quand les bailleurs sociaux construisent, ils sont exonérés de taxe foncière. La loi prévoit cela jusqu'en 2009. Je souhaiterais prolonger cette décision, à condition que cela soit intégralement compensé par l'État. Je propose également rendre obligatoire, dans les communes en constat de carence, au regard de l'article 55, la réalisation d'au moins 30 % de logements sociaux dont un tiers de PLAI, dans l'ensemble des futurs programmes de construction, année après année. Je souhaite que, dans tous les nouveaux programmes, ne soient pas prévus seulement 20 % mais 30 % de logements sociaux, dont un tiers de PLAI. 60 à 70 % des Français relèvent des plafonds de logements sociaux.

Récompenses. Je souhaite également que, dans les communes qui ne sont pas soumises à la loi SRU, de plus de 3500 habitants où 1500 habitants en région Île-de-France, dans tout programme d'au moins 20 logements, il y ait 20% de logements sociaux. Pour inciter et aider les communes, je propose, qu'en ce qui concerne les logements très sociaux, les maisons relais, qu'un logement PLAI puisse compter double. Il s'agit de donner un signe aux collectivités territoriales que si elles font un effort du logement social ou très social et qu'elles seront récompensées.

Pour faire face à la pénurie de logements dans les zones tendues, il faut immédiatement déclencher :

- l'achat de logements dans le secteur privé,
- le développement de l'intermédiation, quitte à augmenter des déductions fiscales quand une personne privée finance du logement social avec, à la clé, le loyer maîtrisé durant une certaine période ; en matière d'intermédiation, tant que le logement privé revêtira le caractère social, ce logement pourra entrer en ligne de compte dans le quota des 20 %. Le jour où l'intermédiation cessera, on retirera ce logement du quota. Il s'agit de montrer aux collectivités locales qu'on ne les a pas oubliées.

En ce qui concerne les loyers, l'accès au logement social pour les personnes les plus modestes, je propose d'utiliser le produit du surloyer pour favoriser l'accès au logement social des ménages les plus modestes qui ont des revenus insuffisants.

Propositions

- créer un fonds qui s'assimilerait au fonds d'action sociale des CAF, de la caisse d'assurance vieillesse ou de la caisse maladie ;
- expérimenter en Île-de-France, d'une politique de loyers progressifs en fonction du revenu sur certaines parties du parc HLM situé hors zones urbaines sensibles. À l'inverse, les loyers les plus bas pourraient être minorés. Il s'agit de faire évoluer les loyers en fonction des revenus des personnes ;
- accentuer les efforts de lutte contre l'habitat indigne ; se donner les moyens de traiter 100 000 logements d'ici à 2012 en consolidant les moyens affectés à l'Anah, en simplifiant les moyens d'intervention, en réformant le prêt d'amélioration à l'habitat distribué par les CAF afin d'aider les propriétaires occupants à améliorer leur logement (ainsi, 50 % du parc de logements du Nord sont des logements indignes, qui 9 fois sur 10, sont habités par leurs propriétaires) ;
- renforcer les moyens juridiques et financiers de traitement des logements dégradés qui ne relèvent pas des procédures d'insalubrité ou de péril.

Conclusion. En conclusion, je dirai que, depuis le début de cette année, les commissions chargées d'examiner les dossiers éligibles à une demande d'hébergement ou de logements ont été mises en place et ont commencé à examiner les dossiers. Ceux-ci n'ont pas été aussi nombreux qu'on le craignait. Il faut aussi reconnaître, qu'en matière d'information et de difficultés à remplir les dossiers, si les personnes n'étaient pas accompagnées par une association ou un service social, ce n'était pas évident. Toutefois, leur nombre monte en puissance, notamment en Île-de-France. Dans quelques semaines, nous aurons les premiers recours devant les tribunaux administratifs. Force est de constater que nous nous sommes fixés des objectifs très ambitieux et probablement irréalistes, que

nous ne pourrions vraisemblablement par honorer. C'est malheureusement lorsqu'il y a une manifestation, un drame que ce pays se mobilise.

Droit de suite. Je suis optimiste, confiant et j'ai totalement investi dans cette problématique. J'ai demandé au Premier ministre d'avoir un droit de suite. Il y a, dans mon esprit, un engagement moral vis-à-vis de vous tous et vis-à-vis des associations. J'ai fait un rapport. Je tiens à savoir ce qu'il va devenir. Moralement, je ne veux pas laisser un tel dossier dans un tiroir. Je continuerai donc à suivre ce dossier d'autant que je suis sollicité chaque jour par les associations qui, rencontrant des difficultés sur le plan local, essaient de faire remonter leurs dossiers au niveau national.

Bernard Seillier (CNLE) : merci vivement pour cette présentation complète et approfondie de ce rapport, d'une très grande qualité. Il étudie un grand nombre de situations, de mesures, de préconisations jusque dans le détail très technique et opérationnel tout en soulevant les problèmes de société. J'ai été très sensible à ces références et perspectives de changement de culture nécessaire, particulièrement dans la capacité à anticiper et à prendre en compte réellement dans ce pays. Tout ce que tu as dit sur l'hébergement et le logement peut-être aussi étendu à tout ce qui concerne la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Il y a un oubli complet, une sous-culture de ce qu'est une communauté humaine. On ne peut pas imaginer une perspective favorable et harmonieuse à une collectivité humaine si elle laisse en dehors de sa vie existentielle, partagée autant de personnes. Le CNLE pourrait très facilement adopter, dans sa décision le vœu que le *droit de suite* soit confirmé et mis en œuvre par le Premier ministre.

Jean-Michel David (Fapil) : merci à M. Pinte d'avoir fait ce rapport, merci d'avoir fait cet ensemble de propositions qui rejoint la quasi-totalité des propositions faites par les associations, entre autres par la Fapil. Je souligne la limite que vous faites à l'intermédiation locative en priorisant la location sous-location alors qu'il y a d'autres moyens. Par exemple, les agences immobilières à vocation sociale, qui font du mandat de gestion, sont aussi une réponse très adaptée et dont il faut tenir compte.

Soutien du rapport de M. Pinte. Quelle utilisation de ce rapport, non seulement dans le débat mais dans le débat parlementaire qui s'instaure la semaine prochaine au Sénat, sur la loi proposée par Mme la ministre sur le logement ? On a demandé à l'ensemble des acteurs de travailler, proposer des amendements. Vous avez vu que les amendements proposés par le secteur associatif, très souvent, s'appuient sur vos propositions. Il reste à savoir comment les propositions de ce rapport vont-elles être reprises dans la loi ? Nous avons estimé que ce projet de loi était insuffisant par rapport aux besoins. Nous avons un outil pour rendre cette loi beaucoup plus efficace avec ce rapport. Il ne s'agit pas seulement, au niveau du CNLE, de porter la demande de M. Pinte pour qu'il ait un droit de suivi mais, il est bien du domaine du CNLE, de dire que nous soutenons l'ensemble de ce rapport et demandons que tout moyen soit pris pour que les propositions soient mises en l'application.

Bernard Seillier (CNLE) : vous me comblez parce que je préfère que cela vienne d'un membre, de l'unanimité exprimée spontanément et démocratiquement. Je suis tout à fait d'accord.

Etienne Pinte : le projet de loi, tel que nous l'avons, sortira des débats parlementaires totalement modifiés. J'ai d'abord été étonné que les premières propositions, qui ont été actées par le Premier ministre, fin janvier, ne soient pas été reprises dans le projet de loi. J'ose espérer qu'elles le seront. Il y aura ensuite le second train de propositions que j'ai faites et dont certaines ont déjà été acceptées par le Premier ministre. Il y en a d'autres sur lesquelles il n'y a pas eu officiellement d'accord. Il faudra que les parlementaires s'en saisissent. J'imagine qu'il faille avoir également la prise en compte des annonces qui ont été faites la semaine dernière. Nous aurons deux débats qui vont nous intéresser cet automne : le projet de loi et le projet de loi de finances. C'est là que nous verrons comment tout cela s'articule.

Bernard Lacharme (HCLPD) : je rejoins la proposition de Jean-Michel David. Ce qui me frappe, c'est la convergence des analyses et des propositions. Ce rapport est remarquable et s'inscrit dans la continuité des démarches entreprises comme par exemple, la conférence de consensus sur l'hébergement, celle sur la mixité sociale, le premier rapport du comité de suivi sur la loi Dalo. Nous allons maintenant remettre un deuxième rapport et à chaque fois, c'est l'ensemble des acteurs concernés qui sont réunis, aussi divers que des collectivités locales, des professionnels, des associations. Tous, disent à peu près la même chose. Ce qui m'interpelle, c'est que nous disons tous la même chose mais que nous ayons autant de mal à se faire entendre. Il y a un problème d'anticipation. Il y a des décisions politiques prises en regardant l'immédiat. Ce n'est pas par hasard de voir de quelle manière le droit au logement opposable est arrivé. Il a été décidé en réaction à un événement immédiat, le mouvement lancé par l'association Don Quichotte alors que par ailleurs, nous le proposons depuis des années et que le CNLE, un grand nombre d'instances avaient d'ailleurs repris cette proposition. On n'arrivait pas à faire aboutir l'idée. Nous menons un travail de réflexion de long terme, essayons de dégager des analyses pertinentes, des consensus. Nous sommes confrontés à un fonctionnement de la démocratie avec des décisions centrées sur le court terme.

Le coût du social. L'autre obstacle que nous rencontrons, et que vous avez souligné, est cette idée selon laquelle le social serait un coût. Nous voyons les arbitrages rendus aujourd'hui. J'ai été très surpris d'entendre que l'on parlait d'acquiescer tout à coup 30 000 logements parce que la crise financière se répercute sur un certain nombre de professionnels de l'immobilier et l'industrie du bâtiment. M. Pinte, vous partez des besoins des ménages défavorisés

et vous dites que l'on pourrait peut-être, avec l'argent que l'on n'utilise pas, acquérir 1000 logements. Vous n'obtenez pas de réponse parce que l'on considère qu'il y a là une dépense. Alors que, de l'autre côté, on va avoir l'impact économique et on dit : cela vaut le coup d'investir pour acquérir 30 000 logements parce que cela va sauver des emplois, une activité économique. Je suis désolé mais le social s'inscrit aussi dans l'activité économique. C'est un sujet sur lequel j'aimerais que le CNLE travaille, à partir d'éléments chiffrés. Vous disiez, Monsieur Pinte, que l'on ne prend pas en compte le coût du mal logement. Quand on n'assure pas un logement de manière satisfaisante, que l'on maintient des gens dans un système d'assistance pendant des années, faute d'y avoir mis les moyens nécessaires pour pouvoir les en sortir, cela a un coût. Il faut que nous mettions en avant le fait qu'il y a un coût lorsqu'on n'assume pas cette intervention sociale nécessaire, l'accès aux droits fondamentaux mais il y a aussi une richesse. Est-ce que la cohésion sociale de notre pays, ce n'est pas quelque chose qui participe de la richesse de notre pays et qui peut être un moteur économique ? J'avais été choqué de lire dans le rapport Attali qu'en libérant la croissance, on dégagait des moyens et que l'on allait pouvoir ensuite faire plus d'hébergements. Le problème, c'est que M. Attali détricotait par ailleurs beaucoup d'éléments sur lesquels repose le logement social, l'hébergement. C'est toujours l'idée qu'il ne faut surtout pas mettre l'argent dans le domaine social car il est perdu. Cet exemple des 30 000 logements est intéressant. J'espère que l'on va les utiliser pour pouvoir répondre à des besoins de personnes qui sont dans des situations difficiles, prioritaires. C'est dommage que le logement de gens en difficulté puisse être un effet collatéral d'une mesure prise pour d'autres motifs. Il faut que nous arrivions à faire comprendre que l'action sociale, c'est aussi un moteur de l'activité économique qui peut participer de la croissance économique.

Etienne Pinte : vous dites que tout le monde est d'accord sur les analyses, les diagnostics... Non. Ici, au CNLE, sans doute sommes-nous sur la même longueur d'onde. Mais, si tout le monde était sur la même longueur d'onde, il y a longtemps que le problème du logement et de l'hébergement aurait été pris à bras le corps et que l'on ne se retrouverait pas dans la crise dans laquelle nous nous trouvons actuellement. La parole semble consensuelle mais, si elle était véritablement pragmatique, il y a longtemps que l'on aurait pris le taureau par les cornes pour trouver des solutions. Malheureusement, ce n'est pas le cas. Heureusement qu'il y a le monde associatif pour tirer les sonnettes d'alarme. Même si certains ont été dérangés, heureusement qu'il y a eu l'Abbé Pierre, les Don Quichotte et d'autres pour éveiller les consciences ! Mais, ce sont toujours des feux de paille. Le soufflet s'abaisse vite.

Logement social, facteur de croissance. Vous avez totalement raison de dire que l'on va peut-être trouver certaines solutions en matière de développement social par l'épiphénomène de la crise. On découvre la crise, on se dit que ces pauvres promoteurs ne vont pas pouvoir construire et trouver des acquéreurs pour leurs logements, alors, on va les aider. Et donc, indirectement, nous l'espérons, nous aurons des logements sociaux. Je réfléchis actuellement au logement social comme étant facteur de croissance. Oui, beaucoup de métiers vont souffrir. Mais, il faut rétablir et mettre au centre de nos préoccupations, le social et donc, l'homme.

Jean-Guilherm Xerri : votre diagnostic résonne tout à fait avec les constats que nous faisons sur le terrain, en particulier en ce qui concerne la complexité des situations, des personnes rencontrées : les jeunes, les femmes, les personnes à la rue vieillissantes. La problématique de la psychiatrie nécessite une action très rigoureuse par rapport au désengagement de l'État depuis très longtemps. Il ne me semble pas que cette question soit prise véritablement à bras le corps dans le projet de loi. Si la question de la psychiatrie, des troubles du comportement, de la souffrance psychique, n'est pas prise à bras le corps, les dispositifs les plus brillants sur le papier ne conduiront à pas grand-chose. Il y a une part non négligeable de personnes qui quittent leur logement, non pas pour des raisons financières, mais pour des raisons de comportement. Il y a aussi dans la rue, un grand nombre de personnes qui n'accèdent pas au logement du fait de leur comportement. Cette question n'est pas accessoire dans l'accession au logement. S'il n'y a pas véritablement d'action vigoureuse, courageuse de la puissance publique, je crains que l'on n'atteigne pas les objectifs souhaités.

Réflexion éthique. Vous avez employé les mots de changement de culture, d'éthique, de multiplicité des intervenants qu'il s'agit de coordonner. Dans les intervenants, vous avez parlé des travailleurs sociaux. J'ajoute aussi les bénévoles, forces vives des associations. Un jour, j'ai demandé à quelqu'un, pourquoi il était sorti de la rue. Il m'a répondu : *« parce qu'un jour, j'ai senti que quelqu'un ne voulait pas que je meurs... »* La satisfaction des besoins dits primaires, techniques, avec leur volet budgétaire, est nécessaire. Mais, elle n'est pas suffisante. Est-ce que dans vos propositions, dans votre travail, il y a des pistes qui permettent d'avancer sur cette réflexion existentielle, éthique, culturelle, anthropologique, dans la perspective de lutte contre l'Exclusion (avec un grand E) ?

Etienne Pinte : à l'heure actuelle, je ne l'ai pas encore envisagé. Je l'ai dans ma tête mais c'est un travail qui ne peut être que partagé, qui doit venir de tous ceux qui sont prêts à s'associer à une réflexion permettant de dégager une éthique. Dès que nous serons sortis du projet de loi et de la loi de finances, d'ici à la fin de l'année, je compte me mettre au travail sur cette question en début d'année. Je réunirai tous ceux qui se sentent concernés et souhaitent participer à ce travail de réflexion. On est dans l'urgence actuellement. Nous sommes obligés, en fonction du calendrier parlementaire, de respecter les étapes. En début d'année prochaine, nous pourrions entamer un travail plus approfondi.

M. Brégou (Fnars) : la Fnars salue ce rapport. Pour nous, il traduit un relatif consensus sur la question du diagnostic quant à la situation des personnes sans abri et mal logées de notre pays et sur les orientations et propositions à mettre en œuvre, notamment pour construire une véritable politique publique sur ces questions, de long terme. Depuis 20 ans, les plans se succèdent aux plans. Nous voulons véritablement sortir de cette logique. C'est pour cela

que nous avons tenté de conduire cette conférence de consensus. Oui, ce consensus est plus ou moins large mais, l'une des difficultés de rendre très visibles les situations dans lesquelles se trouvent certains de nos concitoyens, cela ne va pas de soi pour l'opinion publique. Il va encore moins de soi pour l'opinion publique, le travail fait par les associations. Il y a d'autres réalités que nous avons du mal à rendre visibles. Nous ne voulons pas que ce rapport reste lettre morte. Nous espérons retrouver certains aspects dans le projet de loi avec les amendements et le travail parlementaire mais, il y a aussi beaucoup de propositions qui ne relèvent pas de l'ordre législatif et pour lesquelles nous comptons sur l'action d'un délégué interministériel pour conduire cette politique. La question d'inter ministérialité est essentielle pour les thématiques que nous traitons.

Santé et social. Concernant le projet de loi hôpital – patient - santé - territoire, par rapport à la création des ARS, cela peut être une bonne chose sur les questions de construction de politiques territorialisées de la santé. On peut s'interroger sur ce décloisonnement encore plus profond entre le secteur de la santé et le secteur social alors que le projet de loi ne prévoit pas un lien institutionnel entre les politiques de santé et le secteur social. Il y a là un écueil très grave. Si on n'arrive pas à institutionnaliser ce lien, nous aurons une frange de la population qui malheureusement s'accroît et n'aura pas le droit aux politiques publiques de la santé. Le social les prendra en charge quand il pourra...

Etienne Pinte : concernant le rôle des associations, il était normal que je sois plus en adéquation avec vous qu'avec les arguments qui ont été, depuis plusieurs années, véhiculés, en se cachant derrière la barrière du financement. En dehors de l'action que vous menez, j'ai besoin que vous soyez très présents. Si, dans d'autres domaines, je n'avais pas eu à mes côtés le monde associatif, je n'aurais pas pu livrer le combat sur la réforme de la double peine, tout en étant relayé par les médias. Je me suis rendu compte à quel point le sixième pouvoir et les médias étaient importants. Dans le combat, au sens noble du terme, que nous allons mener, nous avons grand besoin à nos côtés, du monde associatif. Il n'y aurait pas eu la loi Dalo si *les Enfants de Don Quichotte* n'avaient pas été là. Il n'y aurait pas eu la reprise du dossier par le Premier ministre si vous n'étiez pas intervenus. Vous êtes un élément précieux pour éveiller les consciences, pas uniquement les consciences publiques, mais les consciences de nos concitoyens. Je ne veux pas séparer la prise de conscience de nos concitoyens. Ils ont leur mot à dire. Il faut que les bénévoles puissent s'associer sous une forme ou une autre à l'action complémentaire qu'ils peuvent jouer à côté des associations et des institutions.

Coproduction réglementaire. Concernant la prise en compte de mon rapport, il va y avoir beaucoup de décrets d'application ou d'arrêtés. Il faudra qu'il y ait une coproduction réglementaire. Certains ministres ont eu, dans le passé, l'intelligence d'apporter, en même temps que le projet de loi, les projets de décrets. Cela serait l'idéal. Il faut que la loi soit applicable. Il y a des lois qui aujourd'hui ne sont pas applicables car les décrets d'application ne sont toujours pas sortis. Nous devons pouvoir suivre les évolutions de l'application de la loi.

Entre médical et social. La relation entre le médical et le social, le psychiatrique n'est pas simple. Mais, dans des structures hospitalo communales, on arrive à créer, par des initiatives locales, ces liens et relations. On est arrivé dans ma ville à faire en sorte qu'il y ait un grand dialogue, une attention et une pratique entre le social et le médical. C'est vrai pour les enfants, les personnes handicapées. Ce genre de bonnes pratiques commence à se répandre. Ce qui manque malheureusement, c'est le personnel.

Juliette Furet (USH) : je ne suis pas mandatée pour une position officielle de l'USH mais je tiens à souligner que nous nous retrouvons dans l'ensemble des constats et des propositions que vous énoncez, qui recouvrent les préoccupations de l'Union et des organismes sur le terrain.

Santé mentale. Je me retrouve dans ce qui a été dit mais il s'agit bien là d'un enjeu majeur pour l'accès dans le logement mais aussi pour le maintien dans le logement. Ceci est un motif d'expulsion. On peut se demander si cette dame, à Istres, n'avait pas aussi des problèmes d'une autre nature, qui auraient nécessité des interventions plus musclées de la part des services ad hoc... La santé mentale est une vraie question et il faut faire le lien entre social et médical, mais aussi avec le logement. Car, on peut contribuer à apporter des réponses mais, la fermeture des lits, c'est aussi la fermeture de l'hébergement. Et ces gens-là se retrouvent sans solutions.

Prévention des expulsions. Les personnes vont être de plus en plus mal solvabilisées et auront des moyens de plus en plus précaires. La prévention des expulsions est un enjeu majeur pour les bailleurs sociaux. Nous nous sentons souvent seuls sur le terrain. La coordination se fait au dernier moment. L'État est insuffisamment présent pour coordonner l'ensemble des services sur lesquels il a la maîtrise.

Pilotage local. Je trouve que vous mettez beaucoup en avant le rôle de l'État. Je m'interroge. Or, je constate que les dispositifs qui fonctionnent bien en matière de santé mentale, sont souvent pilotés par des villes ou des agglomérations, qui arrivent à mettre autour de la table l'ensemble des services d'hygiène, la police, la justice, les services de l'hôpital... Au plan local, la réussite de vos propositions passe aussi par une implication forte et un pilotage local.

Etienne Pinte : c'est un aspect que vous me faites découvrir ! Jusqu'à présent, on avait l'impression que le rôle régalién de l'État avait comme priorité de s'occuper de ce type de problème, en matière de santé mentale. Cela étant, pour quelques grandes communes, agglomérations, c'est vrai que, petit à petit, il y a des partenariats qui se

noient entre les établissements hospitaliers, les cliniques, les Ddass, les Drass... Mais, il s'agissait trop souvent jusqu'à présent de maisons de santé normalisées et moins orientées sur la santé mentale elle-même. Mais, pourquoi pas ?

Bernard Moriau (Médecins du monde) : depuis de nombreuses années, les associations demandent à ce qu'il y ait une vaste campagne d'information sur la loi de lutte contre les exclusions mise en place au niveau national, ses dispositifs à destination des citoyens et des professionnels. Cette campagne pourrait aussi contribuer à changer les représentations que l'on se fait de la pauvreté. Cela fait des années que nous le demandons. Elle était prévue dans le cadre de la loi et elle n'a toujours pas eu lieu.

Décloisonnement médico-social. Vous avez raison : la loi a les éléments qui permettent de résoudre ce problème, c'est le dispositif des *Pass* (permanences d'accès aux soins de santé), permanences médico-sociales. Il est en train d'être réapproprié au ministère de la santé puisqu'un guide des *Pass* vient de paraître. Il faut redynamiser ce processus. Il y en a à peu près 400 en France dont une centaine qui fonctionne véritablement. Ce dispositif transitoire, qui permet au patient de lier à la fois l'accès aux droits et l'accès aux soins, mérite d'être développé.

Etienne Pinte : je souhaiterais que l'on teste des *Pass* sur la santé mentale pour tous ceux qui ont la chance d'avoir un logement ou un hébergement mais qui doivent être suivis de manière « ambulatoire » en matière de soins psychiatriques. Il faudrait élargir les *Pass* au problème de la santé mentale.

Bernard Moriau (Médecins du monde) : dans les propositions que nous avons faites, lorsque la loi était sortie, nous avons imaginé l'intégration des soins dentaires et de l'aspect psychiatrique ou psychologique.

Bernard Seillier (CNLE) : ce débat marquera un moment fort de la vie du CNLE. Merci pour ton intervention et le temps que tu nous as consacré. Merci d'être entré dans le détail de cet échange. Je pense que le CNLE va faire sien ce rapport en précisant qu'il soutient à l'unanimité ce travail remarquable et souhaite qu'il soit donné les moyens pour s'engager. Ton rapport va toucher ce pivot de l'engagement culturel, l'évolution culturelle des mentalités. C'est toujours le plus difficile dans les sociétés mais, lorsque l'on a une occasion comme celle-ci, qui est non seulement légitime mais, au cœur de notre cohésion sociale et de notre société, la fraternité entre les uns et les autres, il faut ne pas la laisser tomber.

Etienne Pinte : une précision. Je pense que la crise que nous vivons et qui va perdurer pendant un certain temps, devrait pouvoir mobiliser les énergies de créativité pour trouver des solutions auxquelles nous n'avons pas forcément songées ou des solutions que nous n'avons pas voulu adapter parce que nous ne sommes pas des pragmatiques en France. Je donne l'exemple de ces conteneurs en Hollande qui ont été aménagés en logements et studios pour les étudiants. En France, les premières réactions ont été négatives. J'ai reçu l'autre jour le représentant de l'entreprise Lancelot qui essaie de mettre en France le système, que l'on trouve en Grande-Bretagne, en Belgique, en Hollande et en Allemagne. Il s'agit de mettre en valeur des bâtiments qui ne sont pas utilisés pendant un certain temps pour en faire des logements temporaires, passerelles. J'ai été visité le village de l'espoir. Mme Boutin a réagi de façon magnifique cet été, après la catastrophe dans le nord, où, dans le mois, il y a eu des mobiles homes. Là, c'est l'urgence bien sûr. Mais, c'est pour dire qu'il y a beaucoup de solutions possibles et imaginables dès lors qu'il y a volonté, ouverture. Peut-être les esprits vont-ils pouvoir s'ouvrir à d'autres concepts...

Je vous fais une proposition puisque je vais avoir ce droit de suivi. N'hésitez pas à m'alimenter. J'étais hier à l'Ecole normale supérieure où j'ai présenté la partie hébergement de mon rapport. Des gens sont venus me voir après et m'ont fait des propositions. Je les ai invités à me faire parvenir leurs idées de façon à alimenter notre réflexion et faire progresser la législation et la réglementation.

Informations sur la célébration de la prochaine Journée mondiale de refus de la misère (17 octobre 2008).

Intervention de Françoise Coré, ATD Quart Monde.

Vous trouverez en page 7 de la feuille de route, une liste des dix événements qui vont être organisés en France à l'occasion de la *journée mondiale de refus de la misère* le 17 octobre 2008. Cette journée est de plus en plus célébrée dans le monde et en France. Vous trouverez aussi sur le site internet www.oct17.org/fr, une information complète sur ce qui est célébré dans le monde.

Pierre Saglio souhaite vous inviter personnellement au rassemblement sur le parvis des droits de l'homme au Trocadéro, le 17 octobre, de 18 h à 20 h. Ce rassemblement sera construit autour des jeunes qui participent aux deuxièmes assises de la jeunesse, au Conseil économique et social et qui entreront en dialogue avec des jeunes des milieux défavorisés. Vous êtes invités également à amener tous les jeunes de votre entourage que vous connaissez pour entrer en dialogue avec les autres jeunes.

Collaboration rédactionnelle : Tugdual RUELLAN.